

BAROMÈTRE WALLON 2019

LA SMART CITY AU SERVICE DE LA DYNAMISATION DE NOS COMMUNES



Baromètre 2019
**La Smart City au service de
la dynamisation de nos communes**

Par le Smart City Institute

.....

AUTEUR

Dr. Djida Bounazef Vanmarsenille
Chercheuse - Post-doctorante

SUPERVISION

Prof. Nathalie Crutzen
Directrice académique

Carina Basile
Directrice des opérations

DESIGN & COMMUNICATION

Julie Randaxhe
Chargée de projets

Pauline Naisse
Community Manager
& assistante administrative

PARUTION

Publié en septembre 2019

Le Smart City Institute a le plaisir de vous présenter son baromètre wallon 2019.

Cette étude, réalisée auprès de 59 communes wallonnes, illustre le rôle stratégique du développement d'une approche Smart City dans la dynamisation économique, sociale et touristique des communes wallonnes.

En partant du point de vue d'élus (bourgmestres, échevins) et de responsables au sein des administrations communales, ce baromètre apporte des éléments de réflexion sur :

- L'importance accordée à la dynamisation/l'attractivité économique, sociale et touristique de leur territoire ;
- Les acteurs clés à attirer ou fidéliser ;
- Les images de marque et cultures véhiculées ;
- Les actions développées en termes de dynamisation territoriale et de démarches Smart City ;
- Et, enfin, les actions Smart City qui ont un lien direct avec la dynamisation des communes wallonnes.

Le Smart City Institute
HEC Liège - Université de Liège

TABLE DES MATIÈRES

1 Note méthodologique

3 Introduction

6 Résultats de l'étude

7 Attractivité et dynamisation territoriale

19 Démarche Smart City

28 Smart City et dynamisation territoriale

35 Conclusion

39 Bibliographie

40 Liste des figures et tableaux

41 Annexes

55 Le Smart City Institute

Note Méthodologique

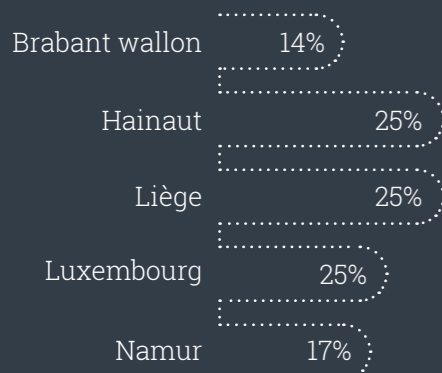
Cette étude présente les principaux résultats d'une étude quantitative conduite auprès des communes wallonnes. Elle se réfère à plusieurs écrits scientifiques portant sur les concepts d'attractivité territoriale et de Smart City, tels que : les attributs de l'attractivité d'une ville de De Noni et al (2014), la Smart City et les déterminants de l'attractivité urbaine de Romao et al (2018), la typologie de la gestion de la citoyenneté de Michel (2005), les niveaux de participation citoyenne de Arnstein (1969) et les normes ISO 37120 : 2014, ISO 37100 : 2016, ISO 37106 : 2018, PAS 180, PAS 181 et PD 8101.

#01 ECHANTILLON

La population de référence de cette étude est constituée de l'ensemble des 262 communes du territoire wallon. L'enquête a été adressée aux bourgmestres ainsi qu'aux responsables des administrations communales (directeurs généraux, directeurs de département, Smart City managers et chefs de projets ayant une vue d'ensemble et transversale des principaux projets stratégiques développés par l'administration communale).

L'échantillon compte 59 communes wallonnes, ce qui représente 23% de la population de référence. Il est représentatif de la population de référence, en termes de

Par province



Par nature



Figure 1 - Répartition de l'échantillon par province et nature

localisation (provinces) et de nature (rurale ou urbaine)¹.

Les résultats peuvent donc être généralisés à l'ensemble des communes wallonnes.

Néanmoins, il est important de noter que les communes de moins de 50.000 habitants sont sous-représentées dans notre échantillon. Notre baromètre wallon 2019 ne permet donc pas de tirer des enseignements statistiquement représentatifs en fonction de la taille des communes.

#02 COLLECTE DES DONNÉES

Afin de répondre à une volonté régionale impulsée par le gouvernement, les communes et l'écosystème, une veille ciblée a été réalisée afin de souligner les principaux défis rencontrés en Wallonie en 2018 et début 2019. Les différents échanges ont permis de mettre en exergue les priorités suivantes : la nécessité de renforcer la collaboration entre les acteurs et l'importance de rendre les territoires communaux plus dynamiques et attractifs pour les investisseurs, les entreprises, les citoyens, les touristes et les porteurs de talents.

La réalisation de ce questionnaire a d'ailleurs nécessité une collaboration active de quelques communes-test. Ces dernières ont contribué à l'amélioration de l'enquête afin de proposer des questions adaptées à leurs réalités et attentes. Le questionnaire a ensuite été mis en ligne via la plateforme Qualtrics et toutes les communes wallonnes ont été contactées au travers de divers canaux de communication (e-mails, appels téléphoniques, annonces lors d'événements divers, communications des partenaires de l'institut, etc). Les communes avaient la possibilité de compléter l'étude en ligne ou la version papier qui leur avait été envoyée.

La collecte de données a duré trois mois (entre février 2019 et mai 2019). Une seule contribution a été demandée pour chaque commune. Il est important de noter qu'il existe une part de subjectivité dans les

réponses formulées par les communes répondantes. En effet, même si les personnes ayant répondu à cette enquête ont une vision globale et transversale des démarches Smart City et des stratégies de dynamisation développées au niveau de leur commune, leurs réponses peuvent refléter une perception individuelle de l'état des lieux des cas exposés dans ce rapport.

Profil des répondants	Proportion
Membres de l'administration communale	69%
Bourgmestre (ou leur cabinet)	11%
Echevins (ou leur cabinet)	11%
Autres	3%

Tableau 1 - Profils des répondants de l'étude

Les répondants de cette étude se répartissent comme suit : 69% sont des membres de l'administration communale, 11% sont des bourgmestres (ou leur cabinet), 11% sont des échevins (ou leur cabinet) et 3% sont des autres répondants (consultant externe, entreprise sous-traitante ou intercommunale en charge des dossiers de la commune).

#03 ANALYSE DES DONNÉES

Les calculs et traitements statistiques ont été réalisés à l'aide du logiciel Statistica. L'objectif est de souligner les valeurs minimales, moyennes et maximales pour chaque question afin d'en ressortir des tendances. L'étude propose une analyse tri à plat, une analyse tri croisée et une analyse de l'intensité des relations² (sur base de corrélations statistiques) entre les variables de la dynamisation territoriale et de la Smart City (seules les intensités de plus de 65% ont été retenues)



pour une meilleure représentativité des idées clés. Finalement, comme précisé précédemment, l'analyse des données offre la possibilité de comparer les résultats des communes appartenant à différentes catégories (province et nature).

¹La nature des communes se réfère au critère de l'OCDE définissant une commune urbaine par un territoire contenant plus de 150 habitants par km².

²Nous vous proposons de consulter le lien repris ci-après pour une meilleure compréhension des objectifs de la matrice d'intensité des relations : <https://www.statsoft.fr/concepts-statistiques/statistiques-elementaires/correlations.php>

01 Introduction

Au cours des deux dernières décennies, le concept de Smart City (ou ville intelligente) n'a cessé de prendre de l'ampleur. Il est principalement utilisé dans une démarche de transition durable et intelligente d'un territoire donné. Il permet, au travers du développement d'une série de politiques, d'idéologies et/ou de projets, d'insuffler une culture d'ouverture au changement. Jusqu'ici, différents écrits ont illustré l'importance de la complémentarité entre des initiatives Top-down (développées par les autorités publiques) et les initiatives Bottom-up (développées par les acteurs privés et de la société civile). Le principal défi consiste aujourd'hui à renforcer la mise en place de modèles collaboratifs incitant à plus de dynamisme et d'échanges entre les divers acteurs¹.

#01

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans la littérature, le phénomène Smart City s'inscrit clairement comme un déterminant de l'attractivité et du dynamisme territorial². Par ailleurs, Waart et al (2015) mettent en avant l'importance de l'approche participative entre les acteurs publics, privés, scientifiques et de la société civile dans la co-construction de la ville de demain³. Il est donc important de mettre en place des actions visant à rendre un territoire donné plus attractif pour ces acteurs. Que ce soit pour soutenir une croissance économique, pour attirer des habitants prêts à s'engager activement dans leur commune, pour accroître le tourisme sans pour autant réduire la qualité de vie des citoyens, pour soutenir l'entrepreneuriat et la créativité ou pour attirer des personnes ayant des compétences stratégiques, une approche holistique telle que le propose la Smart City permet de mettre en place une stratégie globale de dynamisme économique, social et touristique adapté aux réalités locales⁴.

Le renforcement de la dynamisation d'une commune nécessite une réflexion globale alignée aux principaux enjeux territoriaux. En fonction de la nature, de la taille et des caractéristiques qui leur sont propres, les communes accordent un niveau d'importance différent aux cinq types d'attractivité territoriale (économique, résidentielle, touristique, de créativité et de compétences)⁵ et, sur cette base, mettent en place des actions pour attirer ou fidéliser des acteurs spécifiques⁶. Il est donc nécessaire de définir l'image de marque et la culture qu'elles souhaitent véhiculer, mais aussi les restructurations internes et externes à implémenter pour soutenir la mise en place de projets Smart City renforçant la dynamisation territoriale⁷.

En Wallonie, la dynamisation territoriale est définie comme une priorité régionale par les politiques publiques via la stratégie numérique Digital Wallonia. Des axes tels que la mise en place des espaces de co-working ou encore le développement de l'école numérique, du WeCommerce, de Startups & Tech., de la recherche et de l'innovation démontrent cette volonté de renforcer les échanges, les collaborations et la connectivité entre les acteurs du territoire. A cet effet, les lauréats de l'appel à projets Territoire Intelligent 2019 englobent des initiatives liés à l'énergie et l'environnement, à la mobilité ainsi qu'à la gouvernance, la citoyenneté et la participation citoyenne.

#02

THÉMATIQUES 2019

Le baromètre wallon 2019 s'oriente vers la Smart City au service de la dynamisation territoriale des communes wallonnes.

L'étude présente donc un état des lieux quantitatif :

- Des stratégies de dynamisation développées par les communes ;
- De l'importance accordée à différents types d'attractivité territoriale ;
- Des principaux acteurs à attirer suivant les catégories suivantes : économie, tourisme, population et domaines de compétences ;
- Des images de marque, cultures et valeurs véhiculées par les communes ;
- Des changements opérés suite aux élections communales de 2018 ;
- Des actions de soutien et de suivi des politiques soutenant la dynamisation territoriale ;
- Des interactions développées avec l'écosystème ;
- De l'engagement des communes dans une démarche Smart City ;
- Des thématiques clés Smart City renforçant l'attractivité et le dynamisme des communes ;
- Des actions que les communes envisagent de développer entre 2019 et 2024 en accord avec les axes stratégiques de la Smart Région développés par Digital Wallonia ;
- Des contraintes auxquelles les communes font face dans le développement de projets Smart City renforçant la dynamisation territoriale.

Le dernier volet de cette étude démontre, au travers d'une modélisation statistique, le rôle que peuvent jouer certaines composantes de la Smart City (telles que la participation citoyenne, l'année d'initiation d'une démarche Smart City ou les actions Smart City à développer) sur le renforcement de l'attractivité et la dynamisation des communes wallonnes.



Notes & références

1. Arnstein, S. R. (1969), A Ladder of citizen participation, *Journal of the American Planning Association*, 35(4), 216–224.
Arnstein, S. R. (2004), Citizen Participation is citizen power, *A Ladder of Citizen Participation*, 35(4), 216–224.
2. Romao, J. et al. (2018), The smart city as a common place for tourists and residents: A structural analysis of the determinants of urban attractiveness, *Cities*, 78, 67-75.
Servillo, L., Atkinson, R., Russo, A-P, (2011), Territorial attractiveness in EU urban and spatial policy: a critical review and future research agenda, *European urban and regional studies*, 19(4), 349-365.
3. Cardullo, P., & Kitchin, R. (2019), Being a 'citizen' in the smart city: up and down the scaffold of smart citizen participation in Dublin, Ireland, *GeoJournal*, 84(1). <https://doi.org/10.1007/s10708-018-9845-8>
4. Alizadeh, T. (2017). An investigation of IBM's Smarter Cites Challenge: What do participating cities want?, *Cities*, 63, 70–80. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2016.12.009>
Altomare, F & al. (2014), Transnational attractiveness synthesis report, ERVET, Regione Emilia Romagna.
5. De Noni, Orsi, L., Zanderighi, L., (2014), Attributes of Milan influencing city brand attractiveness, *Journal of destination marketing and management*, 3(4), 218-226.
Ezmales, S (2012), Strategies for enhancing attractiveness of the cities in Latgal region, *European integration studies*, 6. <http://dx.doi.org/10.5755/j01.eis.0.6.1601>
6. Tableau de bord de l'attractivité de la France, 2010, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Agence française pour les investissements internationaux
Van Waart, P., Mulder, I., & de Bont, C. (2016), A Participatory Approach for Envisioning a Smart City, *Social Science Computer Review*, 34(6), 708–723.
Vuignier, R. (2018). Attractivité des territoires et place branding: étude exploratoire de la sensibilité des décideurs d'entreprise à la marque territoriale. Thèse de doctorat, Université de Lausanne.
Giffinger, R. (2007), Smart cities Ranking of Euro-pean medium-sized cities', October, 16(October), pp. 13–18. doi: 10.1016/S0264-2751(98)00050-X.
7. Gil-Garcia, J. R., Pardo, T. A., & Nam, T. (2015), What makes a city smart? Identifying core components and proposing an
Global competitiveness report 2018, world economic forum.
IMD World digital competitiveness ranking 2018, IMD World competitiveness center.
Integrative and comprehensive conceptualization, *Information Polity*, 20(1), 61–87.
Klauser, F., Paasche, T., & Söderström, O. (2014), Michel foucault and the smart city: Power dynamics inherent in contemporary governing through code, *Environment and Planning D: Society and Space*, 32(5), 869–885.

02 Résultats de l'étude

La section « Résultats » est divisée en trois chapitres :

- Le premier propose un état des perceptions, politiques et actions en matière d'attractivité et de dynamisation territoriale des communes wallonnes ;
- Le second illustre les démarches Smart City développées au sein des communes wallonnes ;
- Le dernier met en avant l'impact positif de la mise en place d'actions Smart City sur le renforcement de la dynamisation territoriale.

Attractivité et dynamisation territoriale

Ce premier chapitre répond aux questions suivantes :

- Quelles sont les actions mises en place par les communes wallonnes afin de renforcer la dynamisation et l'attractivité de leur territoire ?
- Quel est le niveau d'importance accordée aux différents types d'attractivité territoriale ?
- Quels sont les acteurs clés à attirer et à fidéliser ?
- Quelles sont les images de marques véhiculées par les communes ?

#01

ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES COMMUNES

Temporalité et échelle territoriale

En Wallonie, 62,30% des communes développent actuellement des actions visant à rendre leur territoire plus dynamique et attractif sur les plans économiques, sociaux et touristiques. Même si différentes actions sont développées à l'échelle des quartiers ou des villages, les communes optent le plus souvent pour des actions permettant de dynamiser tout le territoire communal avec une vision allant de 3 à 5 ans.

Il apparait que 49,18% des répondants, soit près de la moitié des communes, développent une vision à long terme (de 6 à 10 ans) concernant la dynamisation de leur territoire contre 27,87% qui ne développent aucune action sur cette durée.

Comme l'illustre la **figure 2**, des différences ressortent en fonction des provinces et de la nature des communes.

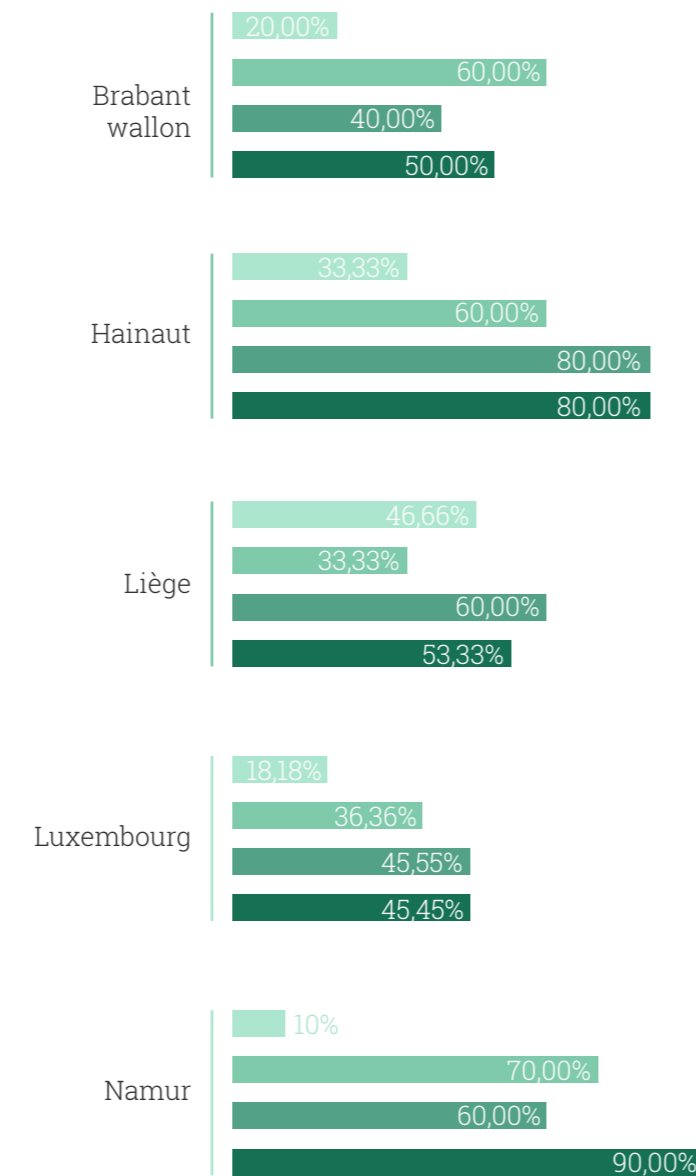
A titre d'exemple, en province de Namur, 90% des communes mettent en place des actions renforçant la dynamisation de leur territoire à moyen terme alors qu'elles ne sont que 45,45% dans la province de Luxembourg. Les communes de la province de Liège optent, quant à elles, plutôt pour des actions à court terme (60%) et 46,66% d'entre elles estiment n'avoir mis en place aucune action en la matière avec une vision de 6 à 10 ans.

Les communes urbaines et rurales semblent s'aligner

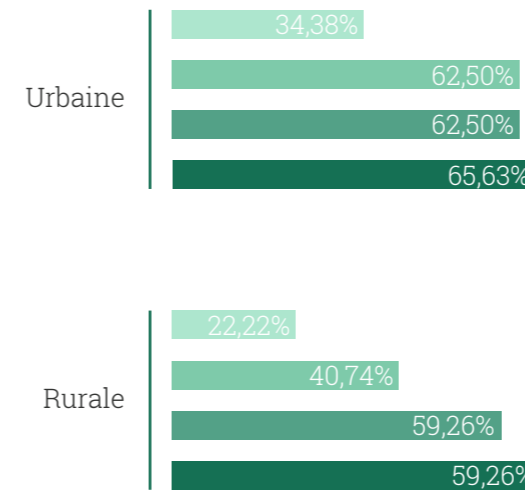
quant à la mise en place d'actions à court et moyen terme. Cependant, les communes urbaines développent une vision plus prononcée sur du long terme. Ainsi,

62,50% d'entre-elles planifient et mettent en place des actions à long terme contre 40,74% pour les communes rurales.

Par province



Par nature



- A long terme (6 à 10 ans) A l'échelle de toute la commune
- A long terme (6 à 10 ans) A l'échelle de toute la commune
- A court terme (1 à 3 ans) A l'échelle de toute la commune
- A moyen terme (3 à 5 ans) A l'échelle de toute la commune

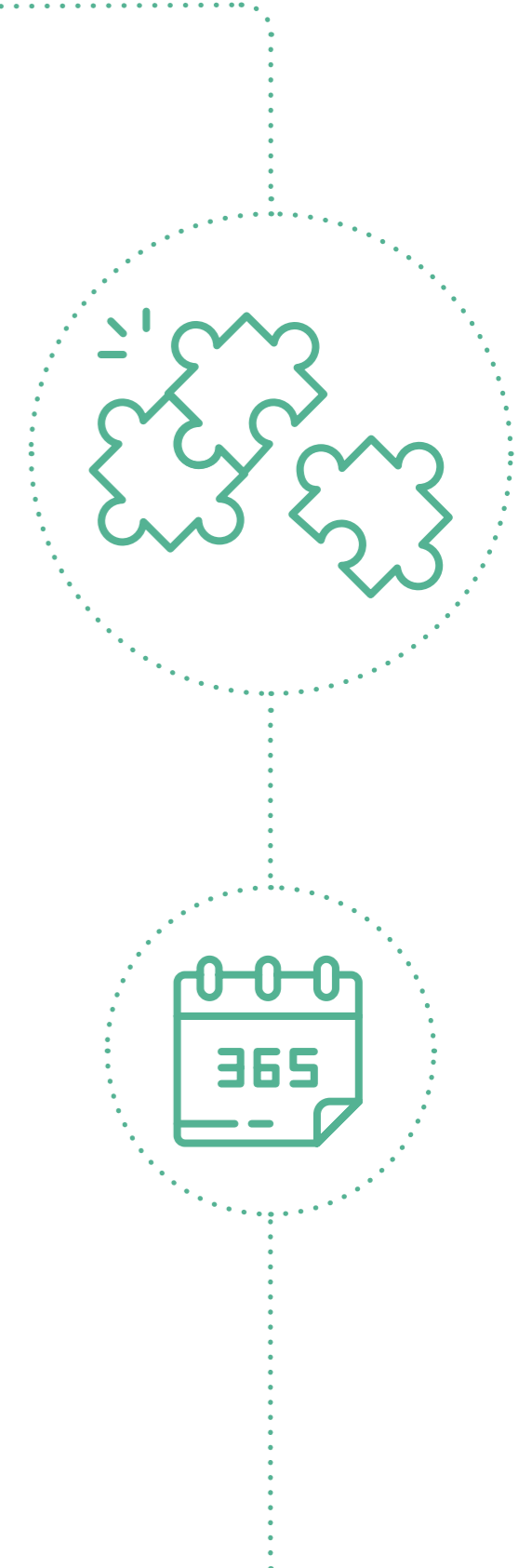


Figure 2 - Temporalité des actions de dynamisation à l'échelle communale

Stratégie de dynamisation et Programme Stratégique Transversale

En 2019, près d'une commune wallonne sur deux (49,15%) a d'ores et déjà intégré sa stratégie et/ou ses actions de dynamisation économique, sociale et touristique dans son programme stratégique transversal (PST). 30,51% déclarent ne pas l'avoir fait à ce jour, et 20,34% estiment ne pas savoir si cela a déjà été réalisé au niveau de leur administration communale.

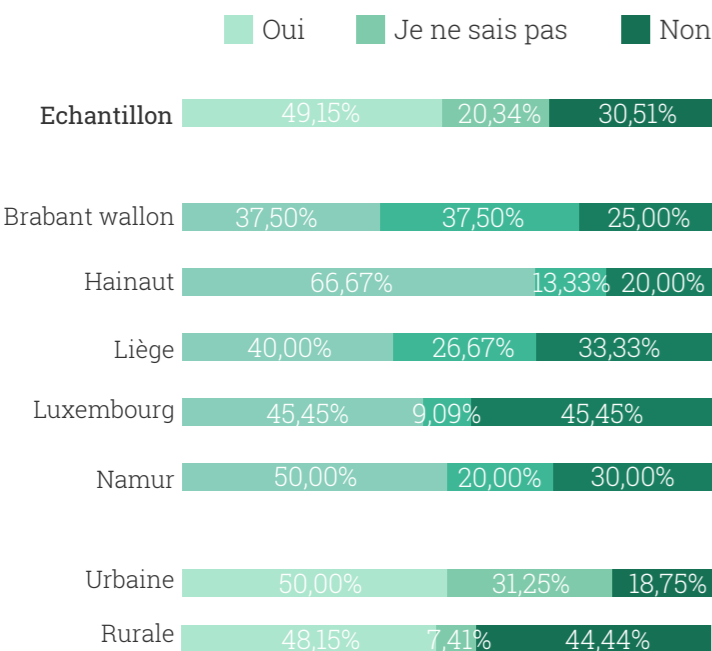


Figure 3 - Intégration des stratégies de dynamisation dans le PST

En termes de province, les communes du Hainaut sont celles qui ont le plus formalisé différents programmes en lien avec la dynamisation territoriale dans leur PST. Ces dernières sont suivies par les communes des provinces de Namur et de Luxembourg (voir figure 3).

En tout, 39 programmes, schémas ou plans différents sont formalisés par les communes wallonnes dans leur PST. Parmi les communes répondantes, 43,62% ont mentionné le nom des actions qu'elles ont formalisées afin de dynamiser leur territoire et de le rendre plus attractif. Les programmes de dynamisation sont par ailleurs associés par les communes wallonnes au renforcement d'une approche Smart City en vue de s'inscrire dans une transition numérique, durable et intelligente. Cependant, il est à noter que 26,83% des communes wallonnes déclarent que leur PST ainsi que les actions, programmes ou plans qu'elles y intègrent sont en cours de rédaction ou à un stade non avancé d'implémentation.

Comme le démontre la liste ci-dessous, la majorité des programmes en cours de développement incluent des aspects « Smart Gouvernance » et « Smart Living » (sur base du modèle des six dimensions de la Smart City de Giffinger et al. (2007)). Cela démontre, en premier, l'importance portée par les communes à la facilitation des échanges et des collaborations avec les citoyens, et en second, au tourisme, à l'aménagement territorial et à la qualité de vie des citoyens.

Voici ci-après les programmes fréquemment cités au niveau de plusieurs communes (voir annexe 1) :

- E-Guichet des services administratifs ;
- Plan des agences de développement local-économique ;
- Participation citoyenne ;
- Communication numérique destinée aux citoyens ;
- Modernisation du site internet ;
- Plan stratégique touristique ;
- Applications numériques des activités culturelles et sociales.

#02

IMPORTANCE DES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

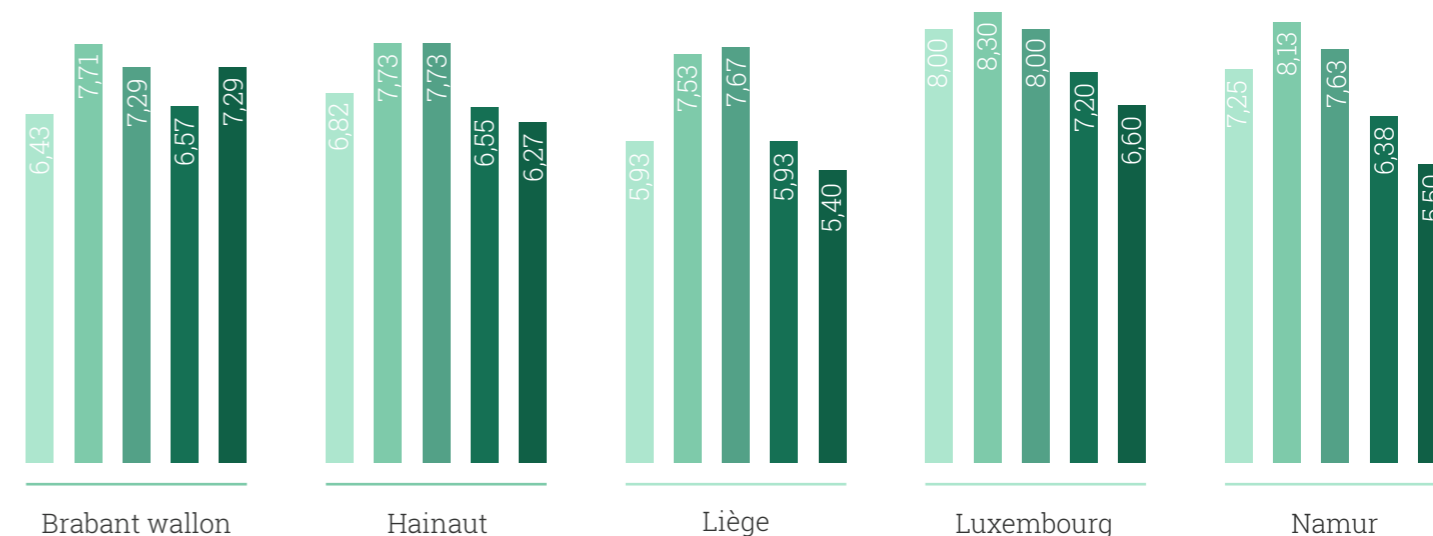
Comme indiqué dans l'introduction, il est important de distinguer cinq types différents d'attractivité territoriale :

- **Attractivité économique** : attirer de nouveaux investisseurs et entreprises, création d'emploi...
- **Attractivité résidentielle** : attirer des catégories de nouveaux habitants, inciter les jeunes résidents à rester sur la commune...
- **Attractivité touristique** : attirer des catégories de touristes, renforcer les activités culturelles...
- **Attractivité de créativité** : création de pôle d'innovation, développement des projets par les citoyens et startups...
- **Attractivité des compétences** : attirer des personnes à haut potentiel, des porteurs de projets...

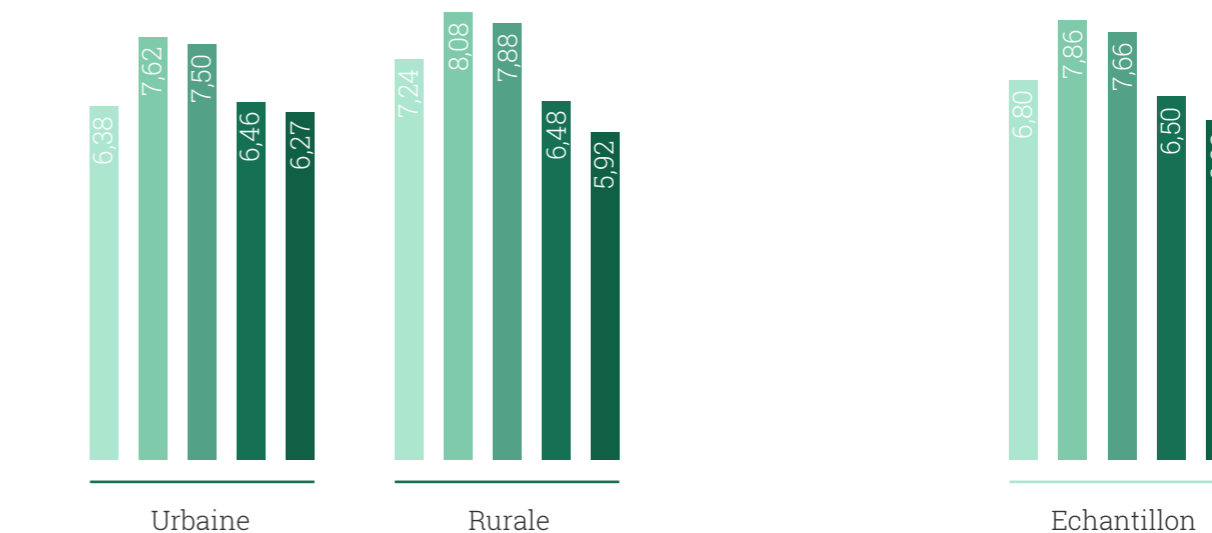
Chaque commune, en fonction de ses caractéristiques et de ses défis, met en place des actions qui renforceront l'une ou l'autre forme d'attractivité territoriale, permettant ainsi d'attirer plusieurs types d'acteurs clés pour la commune.

Sur une échelle de 1 à 10, les communes wallonnes

Par province



Par nature



Echantillon

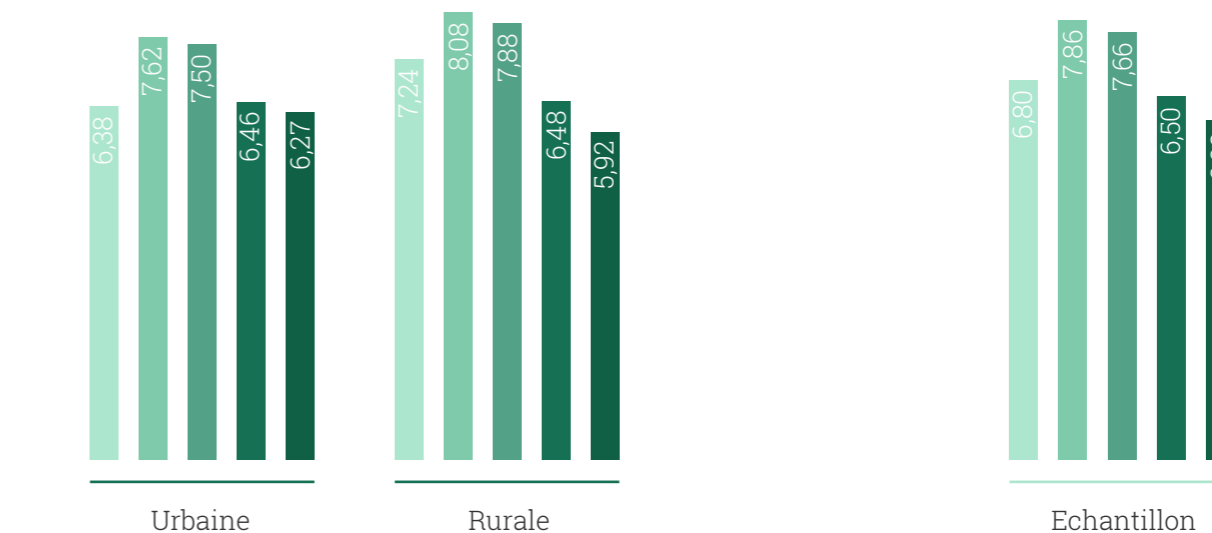


Figure 4 - Importance accordée aux cinq types d'attractivité territoriale

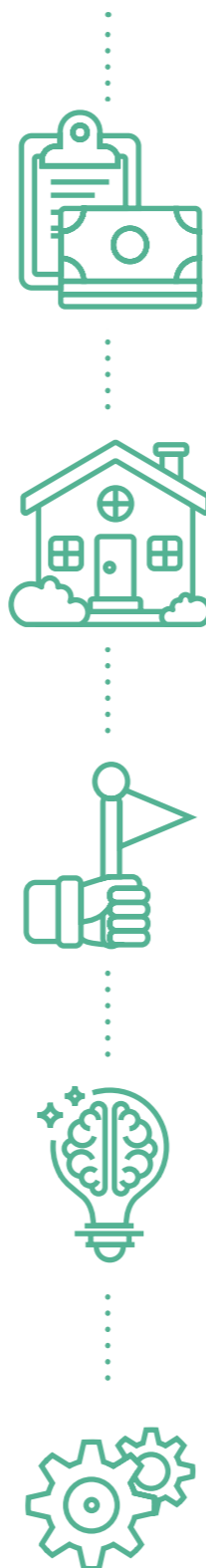
semblent aujourd'hui prioriser l'attractivité résidentielle à raison d'une moyenne de 7,86/10. Cela démontre leur volonté d'attirer ou de fidéliser de nouveaux habitants mais aussi d'inciter les jeunes habitants à rester sur le territoire communal. En seconde position, les communes priorisent l'attractivité touristique avec un score de 7,66/10, pour ensuite penser à leur attractivité

économique (6,80/10). La qualité de vie et le dynamisme social d'un territoire représentent donc les principaux défis pour les communes wallonnes (voir figure 4).

Une importante disparité est observée pour les attractivités économique, de compétences et de créativité. En effet, les valeurs minimales et maximales

indiquées par les répondants pour ces catégories sont respectivement comprises entre 1/10 et 10/10. L'importance accordée à chaque type d'attractivité territoriale est impactée par les priorités fixées dans les stratégies communales. Par contre, une disparité moins prononcée est observée pour l'attractivité résidentielle (score moyen compris entre 5/10 et 10/10) et l'attractivité touristique (score compris entre 4/10 et 10/10 maximum).

- L'attractivité économique prédomine au niveau de la province de Luxembourg (8/10) et de Hainaut (6,82/10). Elle représente un facteur plus stratégique dans les communes rurales (7,24/10) que dans les communes urbaines (6,38/10).
- L'attractivité résidentielle se démarque au niveau de la province de Luxembourg (8,30/10) et de Namur (8,13/10). Néanmoins, le faible écart entre les résultats obtenus par province semble indiquer que les communes wallonnes accordent approximativement une importance similaire à leur attractivité résidentielle. La même observation ressort des résultats en fonction de la nature des communes.
- L'attractivité touristique se distingue aussi en provinces de Luxembourg (8/10) et de Hainaut (7,73/10). Ici encore, les communes de provinces et de nature différentes semblent y accorder un niveau d'importance comparable.
- L'attractivité de créativité est plus fortement notée dans les communes des provinces de Luxembourg (7,20/10) et du Brabant wallon (6,57/10). En outre, la nature des communes ne semble pas avoir un impact significatif sur l'importance du renforcement de la créativité, de l'innovation, de l'entrepreneuriat citoyen et de l'encouragement des initiatives Bottom-up (développées par le secteur privé et la société civile). Ces scores soulignent néanmoins l'importance croissante que les communes portent à la création d'un territoire participatif et inclusif.
- L'attractivité de compétences se distingue avant tout auprès des communes du Brabant wallon (7,29/10). Même si les communes wallonnes priorisent d'autres types d'attractivité, l'attrait accordé aux acteurs avec des compétences clés pour les territoires communaux démontre une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.



#03

ACTEURS CLÉS POUR LES COMMUNES

Toutes catégories confondues, voici le top 5 des profils majoritairement ciblés par les communes via leurs démarches de dynamisation territoriale :

- (1) Les touristes du patrimoine et des activités culturelles (100%) ;
- (2) Petites et moyennes entreprises (95,24%) ;
- (3) Entrepreneurs et startups (88,10%) - Ménages (88,10%) ;
- (4) Touristes séjournant moins de 2 jours (85,71%) - Acteurs actifs dans les domaines de la culture, de l'hôtellerie, de l'alimentation, des loisirs et des sports (85,71%) ;
- (5) Habitants prêts à s'engager dans des projets socio-culturels (82,33%).

De ces résultats, il est intéressant de constater l'intérêt des communes wallonnes pour l'attractivité des touristes valorisant leur patrimoine wallon. Cependant, comme cela sera présenté plus tard, la durée moyenne

de séjour des touristes reste primordiale pour les communes. En effet, elles s'intéressent principalement aux visiteurs qui ne resteront pas plus de deux jours sur le territoire communal.

Par ailleurs, attirer des acteurs économiques représente aussi un aspect stratégique pour les communes wallonnes. Ces dernières souhaitent attirer des PME, des startups et des entrepreneurs locaux. Attirer de grands groupes économiques est perçu comme moins pertinent.

Afin de ressortir les principales tendances, le **tableau 2** révèle, par province, l'acteur le plus et le moins ciblé par les communes, ainsi que la catégorie d'acteurs la plus et la moins importante. Les communes de provinces différentes ciblent des acteurs différents et de catégories différentes.

A titre d'exemple, mis à part les communes du Brabant wallon qui souhaitent attirer des acteurs économiques, les communes d'autres provinces ciblent en priorité des compétences ou des acteurs actifs dans un domaine bien précis. On notera également que même si l'attractivité touristique ressort comme la deuxième priorité pour les communes wallonnes, mis à part les types de touristes cités dans le top 5, les autres profils de touristes restent peu ciblés (que ce soit en termes de nature touristique ou de durée de leur séjour).

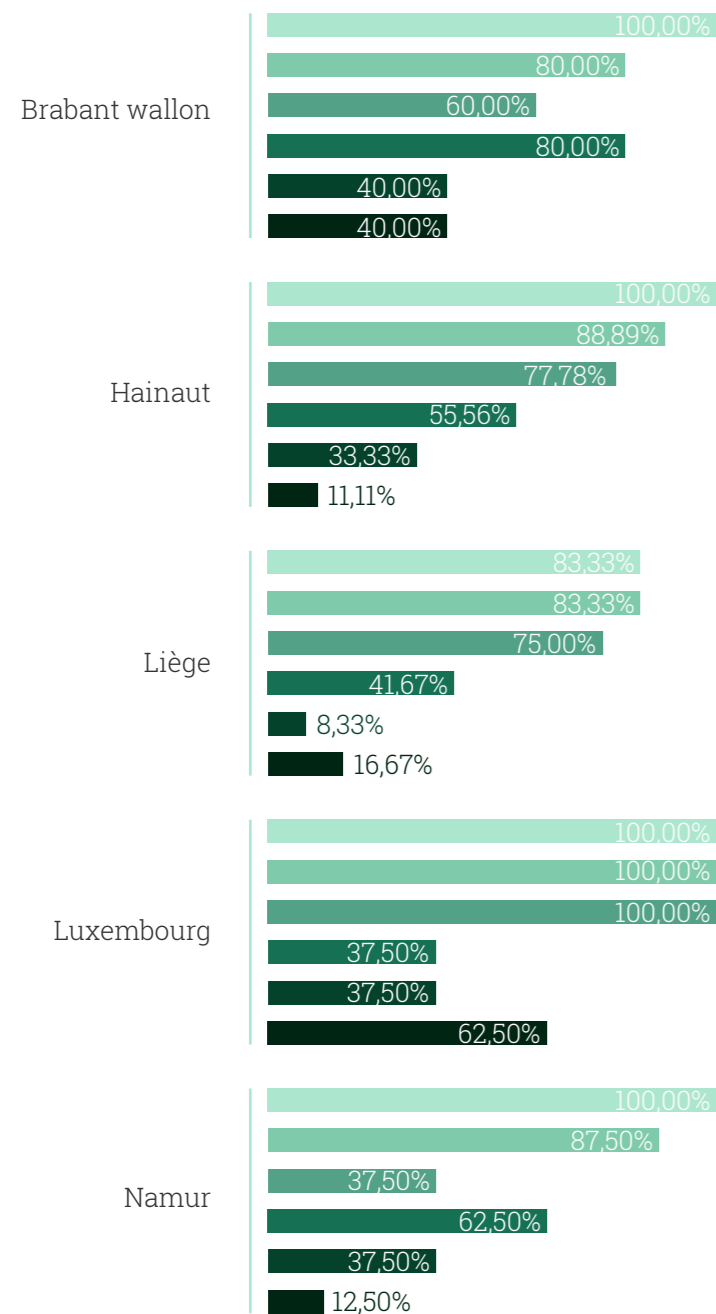
	Catégorie la plus ciblée	Catégorie la moins ciblée	Profil(s) le(s) plus ciblé(s)
Brabant wallon	Economie	Tourisme	PME et touristes du patrimoine/activités culturelles
Hainaut	Compétences	Tourisme	PME, touristes du patrimoine/activités culturelles, habitants prêts à s'engager dans des projets socioculturelles et touristes séjournant moins de 2 jours
Liège	Compétences	Economie	Touristes du patrimoine/activités culturelles et acteurs actifs dans la culture, hôtellerie, alimentation, loisirs et sports
Luxembourg	Compétences	Tourisme	Touristes du patrimoine/activités culturelles, PME, entrepreneurs et startups
Namur	Compétences	Economie	Touristes du patrimoine/activités culturelles, PME, touristes séjournant moins de 2 jours, ménages, acteurs actifs dans l'environnement et la nature

Tableau 2 - Importance des catégories d'acteurs et des profils d'acteurs par province

Acteurs économiques à attirer et fidéliser

Pour l'année 2019, les communes wallonnes souhaitent renforcer leur attractivité économique, et cela, principalement en attirant des (1) petites et moyennes entreprises (PME), (2) entrepreneurs et startups et (3) des investisseurs. Même si les communes sont sensibles au fait d'attirer et de fidéliser sur leur territoire des grandes entreprises, des multinationales et des entreprises des pays frontaliers, ces trois acteurs économiques semblent être, à ce stade, moins ciblés.

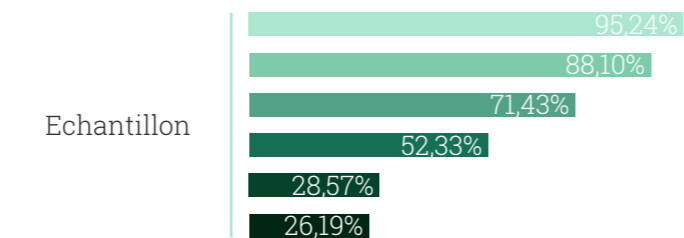
Par province



D'autre part, la **figure 5** révèle que l'ensemble des communes du Brabant wallon, de Hainaut, de Luxembourg et de Namur sont unanimes quant à l'importance stratégique d'attirer les PME sur leur territoire communal. En province de Luxembourg, ce même niveau d'intérêt s'observe également pour les entrepreneurs, les startups et les investisseurs.

Afin de renforcer l'attractivité des acteurs économiques, cinq communes wallonnes se sont exprimées sur la nécessité de :

Echantillon



Par nature

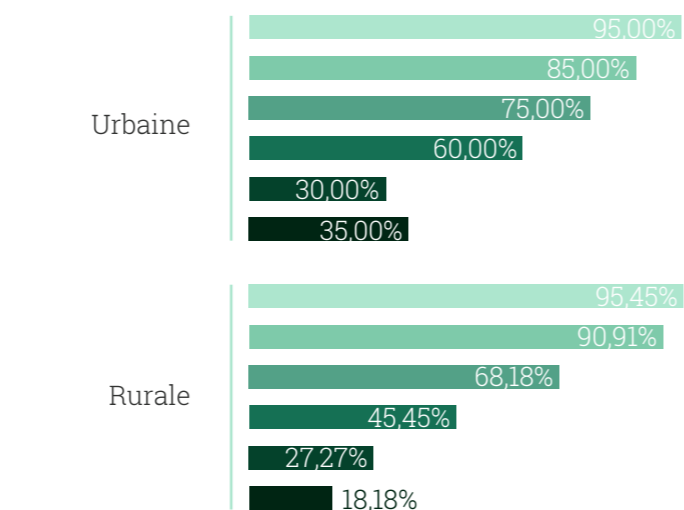


Figure 5 - Attractivité des acteurs économiques

- Respecter le cadre quand il s'agit de mettre en place des actions visant à attirer un acteur économique ;
- Mettre en place une stratégie de gestion des demandes d'implantation des nouveaux acteurs économiques ;
- Créer un sentier d'investisseurs dynamisant toute une province ou des communes mitoyennes ;
- Faciliter la concurrence fiscale ;
- Mettre en place des commissions consultatives du commerce.

Types de touristes à attirer et fidéliser

L'attractivité des touristes comprend deux aspects stratégiques. Le premier concerne la forme de tourisme, c'est-à-dire, le lieu à visiter ou l'activité que les touristes souhaitent faire, et le deuxième, la durée du séjour, soit le temps que les touristes prévoient de passer sur le territoire proposant l'activité touristique. Dans le cadre de cette étude, basée sur les principaux écrits de la revue de la littérature², six formes de tourisme ont été proposées aux communes répondantes :

- **Le tourisme du patrimoine et des activités culturelles** permet aux touristes de découvrir des monuments, des sites historiques et des modes de vie locaux. Il permet aussi de participer à diverses activités locales (concerts, parcs, circuits...) organisées par des entités publiques ou privées sur l'échelle communale ;
- **Le tourisme du bien-être et de la santé** représente différentes activités permettant aux touristes de se ressourcer, de s'inscrire à des cures médicinales, thermales ou spirituelles afin de remédier à des problèmes de santé ou de stress ;
- **Le tourisme gastronomique** cible les touristes ayant pour but de découvrir le terroir gustatif et gourmand des tables d'hôtes, des auberges et des restaurants, que ce soit à travers la découverte des plats locaux ou à travers la renommée de certains établissements, d'un territoire donné ;
- **Le tourisme d'affaire** est relatif aux acteurs économiques et à toute personne séjournant sur un territoire communal pour des raisons professionnelles (lieu de séminaires, de team buildings, de concentration d'entreprises et centres d'affaires...);
- **Le tourisme d'activités sportives** s'adresse aux touristes participant à diverses manifestations sportives, que ce soit pour assister ou pour participer à un match, une compétition ou un tournoi sportif ;

- **Le tourisme de campagne**, mer et montagne s'intéresse aux touristes désireux de découvrir et de profiter du patrimoine naturel et environnemental d'un territoire communal (telles que des plages, des forêts...).

La durée du séjour est tout aussi importante. En effet, en termes de cohabitation entre les citoyens, les acteurs économiques et les touristes, les communes doivent mettre en place des stratégies visant à promouvoir une qualité de vie saine pour des acteurs ayant des centres d'intérêts et des besoins différents. Dans ce cas-ci, les touristes séjournant moins de 2 jours, en majorité en weekend, nécessitent une mobilisation moins importante en termes de temporalité, d'infrastructures et de sécurité comparativement aux communes qui attendent des touristes pouvant séjourner jusqu'à 30 jours sur le territoire communal.

Les résultats démontrent qu'en ce qui concerne nos communes wallonnes, ce sont (1) le patrimoine et les activités culturelles ; (2) les séjours courts (moins de 2 jours) et (3) les activités sportives qui ont le plus d'intérêt.

Toutes les communes, quelle que soit leur nature, leur taille ou leur province d'appartenance, expriment leur volonté d'attirer des touristes du patrimoine et des activités culturelles. Cela montre une volonté locale unanime de soutenir l'héritage wallon, les monuments historiques ainsi que le renforcement des activités socio-culturelles. De plus, elles préfèrent les courts séjours de moins de 2 jours sur leur territoire (en priorité dans les provinces de Namur et de Hainaut) et ce, plus particulièrement parmi les communes rurales puisque 95,45% d'entre elles ont indiqué préférer des touristes séjournant moins de 2 jours contre 75% des communes urbaines. Cette différence est aussi constatée pour les séjours moyens allant de 15 à 30 jours (voir **annexe 2** pour davantage de détails).

Afin de renforcer leur attractivité touristique et de cibler une catégorie de touristes correspondant aux atouts, à la capacité et aux besoins locaux, les communes estiment nécessaire de :

- Développer un tourisme respectueux de l'environnement ;
- Avoir un office de tourisme actif et proactif ;
- Renforcer la proximité des activités de loisirs et de culture.

Types de résidents à attirer et fidéliser

Dans cette catégorie, les communes wallonnes ambitionnent d'attirer et de fidéliser principalement les trois acteurs suivants :

- (1) Les ménages avec ou sans enfants ;
- (2) Les habitants de 26 à 69 ans et les habitants prêts à s'engager dans des projets socioculturels ;
- (3) Les habitants travaillant à moins de 25km de la commune.

Ces résultats démontrent la volonté des communes d'attirer des habitants plus responsables, plus impliqués au travers d'une participation active et d'un comportement inclusif. Par exemple, 66,67% des communes souhaitent attirer des habitants utilisant un mode de transport alternatif à la voiture. L'attrait pour les comportements spécifiques en termes de mobilité souligne l'importance qu'accordent les communes wallonnes à l'amélioration des modes de transport et à la valorisation de nouveaux moyens, plus respectueux de l'environnement, de se déplacer sur le territoire communal ou d'y accéder. La recherche de la proximité est aussi observée au travers de l'attractivité des habitants travaillant non loin de leur domicile (voir **annexe 3** pour plus d'informations).

Une différence ressort néanmoins entre les communes de nature différente. Une commune urbaine sur deux semble être plus encline à rechercher des habitants travaillant jusqu'à 100 km du territoire communal. Alors que seulement une commune rurale sur cinq souhaite attirer ce profil d'habitants.

Au sein des provinces, ce sont 50% des communes de la province de Liège qui souhaitent attirer des habitants travaillant jusqu'à 100 km aux alentours de la commune. Ce taux reste le plus élevé comparativement aux autres provinces. Les communes de la province de Namur sont celles qui sont les moins intéressées par ces profils avec un taux de 12,50%.

Deux des répondants à cette étude déclarent spontanément que « tous les habitants sont les bienvenus dans notre commune ». Par contre, aucune des communes répondantes n'a, à ce jour, mis en place une stratégie d'attractivité résidentielle, même si cette dernière ressort comme prioritaire. Il y a cependant des réflexions en cours sur la possibilité de mettre en place des schémas de structure visant une redistribution équitable des espaces habitables. L'existence d'un conseil communal des enfants et d'un conseil consultatif des aînés permet aussi d'alimenter ces réflexions afin de prendre conscience des réelles attentes citoyennes sur la question.

Trois des communes répondantes de la province de Luxembourg déclarent faire face à une augmentation de plus de 70% du nombre de travailleurs frontaliers venant s'installer sur les territoires communaux. Le principal défi, selon elles, est de maintenir l'accessibilité financière des biens immobiliers proposés afin que ces communes restent tout aussi attractives pour les belges travaillant en Belgique.

Compétences ou acteurs actifs dans des domaines spécifiques à attirer et à fidéliser

En 2019, les communes wallonnes souhaitent devenir plus attractives, en priorité, pour des acteurs travaillant ou ayant des compétences dans les secteurs de :

- (1) La culture, l'hôtellerie, l'alimentation, les loisirs et les sports ;
- (2) L'environnement et la nature ;
- (3) La santé, le bien-être et la sécurité.

Ces résultats confirment donc l'intérêt des communes wallonnes pour le dynamisme social, touristique et culturel. Cette observation entre en résonance avec le renforcement du tourisme du patrimoine et des activités culturelles, précédemment mis en évidence.

	%
Culture, hotellerie, alimentation, loisirs et sports	85,71%
Environnement et nature	83,33%
Santé, bien-être et sécurité	76,19%
Administration, économie, gestion et législation	73,81%
Bâtiment et construction	64,29%
Communication, informatique et télécommunication	64,29%
Industrie, transport et logistique	50%
Profils internationaux ou avec une expérience l'international	42,86%

Tableau 3 - Niveau d'importance des différents types de compétences pour l'échantillon

Même si d'autres secteurs restent à ce jour plus stratégiques pour les communes wallonnes, ces dernières souhaitent toutefois aussi attirer des talents dans le secteur de la communication, de l'informatique et des

télécommunications. Ceci est principalement observé au niveau des communes issues des provinces de Namur, de Luxembourg et de Hainaut.

Les résultats de l'étude montrent que, de manière générale, l'ensemble des compétences et des acteurs actifs dans des domaines spécifiques ont de l'importance pour les communes. En effet, sept d'entre elles présentent un taux d'intérêt supérieur à 50%, signifiant ainsi qu'une commune sur deux recherche ce type de profil. Même si l'attractivité des profils internationaux ou des talents ayant des expériences internationales reste moins stratégique, une commune sur deux dans les provinces de Namur et de Luxembourg, et au moins une commune sur trois dans les autres provinces souhaitent attirer ce profil de compétence. Le détail par province et par nature se retrouve en **annexe 4**.

#04

IMAGES DE MARQUE, VALEURS ET CULTURES VÉHICULÉES

Sur les dix images de marque proposées dans l'étude, les communes répondantes ont attribué des scores compris entre 1/10 à 10/10 pour définir les images de marque, les valeurs et les cultures qu'elles estiment véhiculer dans un souci d'attractivité et de dynamisme. Les propositions ayant les scores les plus élevés représentent donc les principales valeurs et images de marque que les communes pensent promouvoir auprès de leur écosystème local.

Sur base de ces scores, voici ci-après le classement des propositions qui ressortent en premier :

- (1) **L'image d'une commune paisible dans laquelle il fait bon de vivre (7,83/10)**

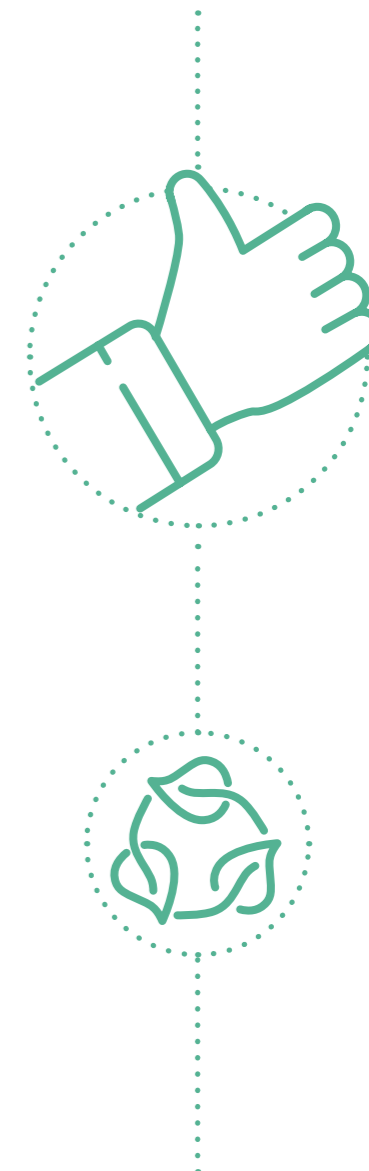
La priorité est de promouvoir les espaces ruraux et de nature, de faciliter l'accès aux services de bases et d'avoir à proximité la poste, des écoles, la banque, un médecin et des pharmacies.

- (2) **L'image d'une commune riche en culture (7,38/10)**

Il s'agit ici principalement de renforcer la multiplicité des services culturels et sportifs ainsi qu'une culture de protection du patrimoine culturel et des zones touristiques (voir **annexe 5**).

- (3) **L'image d'une commune conciliante et socialement cohérente (6,98/10).**

Cette valeur promeut la capacité d'une commune à faciliter la cohabitation entre la population, les touristes, les associations, les travailleurs et les acteurs privés. Elle permet aussi de réduire toute forme d'inégalité et de rejet des groupes minoritaires.



Même si les scores attribués diffèrent d'une image de marque à une autre, les scores globaux restent compris entre 5,53/10 (une commune orientée vers l'éducation) et 7,83/10 (une commune paisible). L'inexistence de scores inférieurs à 5/10 dénote la volonté des communes de développer différentes valeurs et cultures sur leur territoire communal que ce soit en termes de développement durable, de digitalisation, d'innovation, de gouvernance, d'aménagement du territoire ou encore d'attractivité économique (voir détails **Annexe 5**).

Globalement, la province et la nature des communes n'interfèrent pas dans les images de marque que les communes wallonnes souhaitent véhiculer. Il existe toutefois des différences au niveau des communes du Brabant wallon. Même si les communes des autres provinces attribuent un score moyen de minimum 7,75/10 pour l'image d'une commune paisible, celles du Brabant wallon y attribuent un score inférieur (5,60/10). Ces communes pensent plutôt véhiculer l'image de communes riches en culture, durables, innovantes et créatives.

#05

ACTIONS DE RENFORCEMENT DE DYNAMISATION TERRITORIALE

Deux points sont abordés dans cette rubrique :

- Les changements (avec un focus sur le développement d'actions Smart City) que les communes ont introduits en vue de renforcer leur dynamisation territoriale suite aux élections communales de 2018 ;
- Les actions de soutien (renforcement image de marque et de la vision stratégique, suivi des schémas de développement territoriaux...) mises en place afin de soutenir l'attractivité économique, touristique et sociale.

Changements opérés après les élections communales de 2018

Sur base d'une échelle de Likert³ appréciant l'affirmation ou l'infirmité d'une situation donnée, les communes wallonnes affirment (sur base des cinq propositions formulées dans l'étude) avoir opéré en priorité les changements suivants afin de renforcer leur dynamisation et leur attractivité :

- (1) Création d'au moins un nouvel échevinat ;
- (2) Définition ou mise en place d'une stratégie ou des objectifs Smart City ;
- (3) Désignation des agents communaux pour gérer des projets Smart City.

Malgré un intérêt prononcé pour le développement d'une démarche Smart City, les communes ne semblent pas avoir recruté de nouveaux agents pour développer des projets en la matière. Par contre, les échevinats créés (identifiés auprès de 13 communes, soit 26,53% de l'échantillon de l'étude) ont pour finalité de soutenir l'approche Smart City. Voici, ci-après, leurs intitulés : échevinat Smart City (5 communes), échevinat du numérique (2 communes), échevinat de la participation citoyenne (2 communes), échevinat de la transition énergétique (2 communes), échevinat des sentiers et chemins (pour les aspects liés à la mobilité) et échevinat du plan stratégique transversal (PST). Dans la majorité des échevinats cités, les communes ont affecté à mi-temps des agents communaux pour se charger de ces nouvelles missions, en collaboration directe avec le bourgmestre. La création d'au moins un nouvel échevinat est principalement affirmée par les communes des provinces de Namur et de Hainaut.

Suite aux élections communales de 2018, seules les

communes de la province de Hainaut affirment avoir créé au moins un nouveau service, département ou une nouvelle direction afin d'opérer positivement la mise en place des principales actions communales renforçant la dynamisation de leur territoire. Les communes des autres provinces ne se sont globalement pas exprimées sur ce point puisqu'elles sont majoritaires à avoir coché la case « sans avis » de l'échelle de Likert.

En ce qui concerne la mise en place d'une stratégie ou des objectifs Smart City et la désignation des agents chargés de gérer les projets Smart City, les communes du Brabant wallon ressortent, selon leurs affirmations, comme celles qui ont le plus opéré de changements suite aux dernières élections communales. Quant aux communes rurales, elles confirment davantage la mise en place d'une stratégie Smart City comparativement aux communes urbaines.

Actions de soutien mises en place

Dans un souci de renforcement de la dynamisation de leur territoire, les communes wallonnes ont mis en place plusieurs actions. Afin de juger du niveau de développement de ces actions, les communes répondantes ont attribué des scores compris entre 1/10 (peu ou non développé) à 10/10 (très développé).

Sur base de ces scores, voici ci-après le classement des actions qui sont, selon l'affirmation des répondants, à un stade les plus développées :

- (1) Formalisation d'une véritable vision stratégique telle que le projet de ville, l'agenda 21, le programme communal du développement rural (PCDR) ou le programme stratégique transversal (PST) (7,87/10) ;
- (2) Développement des projets pour améliorer l'image de marque de la commune (7,33/10) ;
- (3) Suivi des schémas de développement territoriaux dont la commune fait partie (6,82/10) ;
- (4) Développement de projets visant à devenir une Smart City (6,74/10) ;
- (5) Création de régies communales ou d'ASBL pour gérer les projets communaux (5,51/10).

Une autre observation permet d'affirmer que les communes des provinces de Luxembourg et du Brabant wallon ont bien plus recours aux régies communales et aux ASBL pour la gestion de leurs projets communaux (7/10).

Finalement, si on s'attarde sur la nature, les communes rurales semblent être plus avancées dans la mise en place de projets visant à devenir une Smart City dans le but de soutenir la dynamisation de leur territoire (7,15/10 contre 6,40/10 pour les communes urbaines). Détails en **annexe 6**.

Résultats clés

- **62,30%** des communes wallonnes mettent en place des actions de dynamisation de leur territoire avec une vision allant de 3 à 5 ans.
- En 2019, le renforcement des **attractivités résidentielle et touristique** est un enjeu majeur pour les communes wallonnes.
- Les **communes wallonnes ambitionnent d'attirer en priorité** :
 - Des touristes du patrimoine et des activités culturelles ;
 - Des PME ;
 - Des entrepreneurs et startups ;
 - Des touristes séjournant moins de 2 jours ;
 - Des acteurs actifs dans les domaines de la culture, de l'hôtellerie, de l'alimentation, des loisirs et des sports ;
 - Et, des habitants prêts à s'engager dans des projets socioculturels.
- Les communes souhaitent véhiculer en priorité l'image et les valeurs d'une **commune paisible et riche en culture**.
- Afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité de leur territoire à la suite des élections communales de 2018 :
 - **42,37%** des communes wallonnes ont créé un nouvel échevinat et ;
 - **37,29%** ont mis en place une stratégie ou des objectifs Smart City.
- Les communes wallonnes ont généralement formalisé une **vision pour leur territoire** et ont développé des **projets renforçant leur image de marque**.

Notes & références

1. Giffinger, R. (2007), Smart cities Ranking of Euro-pean medium-sized cities', October, 16(October), pp. 13-18. doi: 10.1016/S0264-2751(98)00050-X.
2. Servillo, L, Atkinson, R, Russo, A-P, (2011), Territorial attractiveness in EU urban and spatial policy: a critical review and future research agenda, European urban and regional studies, 19(4), 349-365.

Tableau de bord de l'attractivité de la France, 2010, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Agence française pour les investissements internationaux

Vuignier, R. (2018). Attractivité des territoires et place branding: étude exploratoire de la sensibilité des décideurs d'entreprise à la marque territoriale. Thèse de doctorat, Université de Lausanne.
3. Outil psychométrique permettant de mesurer l'attitude et le niveau d'affirmation d'une réponse en offrant la possibilité au répondant de cocher sur la case qui correspond le mieux à sa perception de la situation : D'accord, plutôt d'accord, sans avis, plutôt pas d'accord, pas d'accord. Cet outil offre une palette de réponses plus riches permettant de détecter toute forme d'hésitation en cochant par exemple sur les cases plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord par rapport à l'affirmation d'un oui ou d'un non. L'outil permet entre-autre au répondant de cocher la mention sans avis dans le cas où il n'arrive pas ou ne veut pas se prononcer sur un point en particulier. Cet outil est utilisé dans le cas de récolte de données qualitatives (basées sur des évaluations de perception du répondant).



Démarche Smart City

Ce deuxième chapitre présente les résultats répondant aux questions suivantes :

- Quel est le niveau d'implication de l'écosystème ?
- Quels sont les acteurs avec lesquels les communes collaborent ?
- Quel est le niveau de suivi des axes de la stratégie Smart Région de Digital Wallonia ?
- Quels sont les axes Smart City déterminés comme facteurs de renforcement de la dynamisation territoriale ?
- Quels sont les projets Smart City que les communes envisagent de développer dans les cinq années à venir ?
- Quelles sont les contraintes rencontrées lors du développement de projets Smart City ?

#01

NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ÉCOSYSTÈME

L'évaluation du niveau d'implication de différents acteurs publics, privés et de la société civile se base sur le modèle de l'échelle de la participation de Sherry Arnstein¹. Ce modèle est utilisé pour évaluer le niveau de participation des citoyens dans le développement des projets et des stratégies initiées par les autorités publiques. Il est de plus en plus utilisé dans la revue de littérature Smart City pour souligner l'importance de soutenir les modèles collaboratifs, la participation de l'écosystème et la dynamique Smart City. Le modèle illustre trois principaux niveaux de participation : la non-participation, la coopération et le pouvoir effectif. Pour chacune des échelles, plusieurs niveaux de participation sont présentés.

- **L'échelle de non-participation** est caractérisée par une volonté publique de ne pas impliquer activement l'écosystème. Dans ce cas-ci, l'écosystème est informé ou, dans certains cas, sensibilisé aux projets qui sont mis en place. Cela permet aux autorités publiques de mener à bien les projets qu'elles jugent stratégiques en fonction des défis locaux qu'elles identifient. Cependant, cela peut générer un

sentiment d'insatisfaction pour l'écosystème ;

- **L'échelle de la coopération** offre plus de place aux négociations entre l'écosystème et les autorités publiques. En effet, l'écosystème a la possibilité de discuter, d'échanger et de participer au développement de certains projets, soit en faisant partie d'un comité de suivi ou en étant une partie prenante du projet lui-même. Toutefois, le pouvoir décisionnel reste à ce stade centré au niveau des autorités publiques. Cette échelle permet de créer une certaine dynamique entre l'ensemble des acteurs locaux et une prise en compte des attentes globales de la population. Cependant, l'écosystème attend un retour positif et une prise en compte effective des requêtes formulées ;
- **L'échelle du pouvoir effectif** désigne un niveau avancé de décentralisation de pouvoir et de contrôle citoyen. L'écosystème peut dans ce cas-ci collaborer activement et au même titre que les autorités publiques au développement de projets Smart City dans sa commune. Il s'agit ici de développer des partenariats avec des entreprises, des associations, des universités, des comités de quartiers et des citoyens porteurs de projets en vue de développer ensemble, et à responsabilité partagée, le projet en question. L'écosystème a donc l'opportunité de voter et de prendre des décisions. La décentralisation du pouvoir accroît une dynamique soutenue des acteurs, mais complexifie la gouvernance des multiples acteurs et des projets.

Dans le rapport du baromètre wallon 2018, 28% des communes wallonnes désignaient l'implication de l'écosystème comme un prérequis indispensable au développement d'une démarche Smart City à l'échelle communale. Par ailleurs, dans le cadre de cette même enquête, 50% des communes et 78% des grandes communes de plus de 50.000 habitants positionnaient la participation citoyenne comme l'une des thématiques prioritaires à développer dans leur stratégie communale.

Dans le cadre de la présente étude, les répondants ont attribué un score compris entre 1/10 (peu d'action développée) à 10/10 (action très développée) pour chaque niveau d'implication de l'écosystème. L'objectif était de mesurer ainsi le niveau de développement des actions visant à renforcer l'information et la sensibilisation (échelle de non-participation), la discussion et l'échange (échelle de la coopération), et finalement, la collaboration active, le vote et la prise de décision (échelle du pouvoir

effectif).

Sur base de la moyenne des scores attribués aux différents niveaux d'implication de l'écosystème, la **figure 6** démontre une volonté des communes wallonnes à soutenir la participation, les interactions et la collaboration avec leur écosystème local (composé d'acteurs publics, privés et de la société civile) avec un niveau de développement des actions égal ou supérieur à 5/10. Voici ci-après le classement des niveaux d'implication les plus développés au niveau des communes wallonnes :

- (1) Échelle de la coopération : consultation - Echelle de la non-participation : Information et sensibilisation ;
- (2) Echelle de la coopération : discussion et échange ;
- (3) Echelle du pouvoir effectif : collaboration active ;
- (4) Echelle du pouvoir effectif : vote et prise de décision.

Echantillon

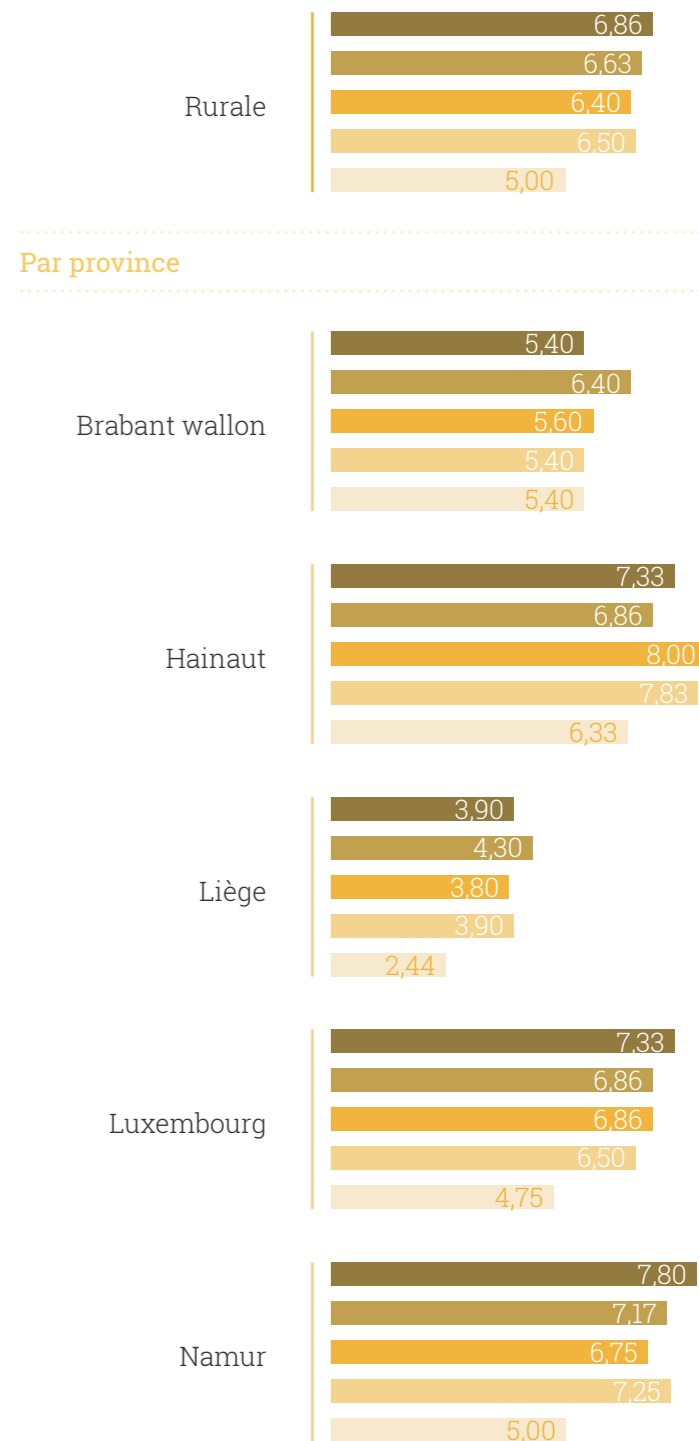


Par nature



■ Consultation ■ Information et sensibilisation ■ Discussion et échanges
 ■ Collaboration active ■ Vote et prise de décision

Figure 6 - Niveau d'implication avec l'écosystème local (1 : action peu développée à 10 : action très développée)



La nature des communes en Wallonie semble avoir un impact sur le niveau de collaboration et d'échanges avec l'écosystème local. En effet, les scores enregistrés démontrent que, comparé aux communes urbaines, les communes rurales se sentent plus avancées dans le développement d'actions visant à impliquer leur écosystème. Tandis que la consultation est d'un niveau de développement de 6,86/10 dans les communes rurales, celle-ci est d'un score de 5,39/10 dans les communes urbaines. De plus, les communes urbaines et rurales priorisent des moyens différents afin d'interagir et de collaborer avec les acteurs publics, privés et de la société civile. En effet, les communes rurales (1) consultent, (2) informent et sensibilisent, et (3) collaborent activement avec l'écosystème tandis que les communes urbaines, quant à elles, (1) informent et sensibilisent, (2) discutent et échantillent, et finalement (3) consultent les acteurs locaux.

Les communes des provinces de Namur (7,80/10) et de Luxembourg (7,33/10) sont celles qui sont le plus avancées en termes d'actions de consultation des acteurs. Les communes de la province de Hainaut se distinguent quant à elles avec un niveau de développement de 8/10 des actions d'échanges et de discussion avec l'écosystème local.

#02

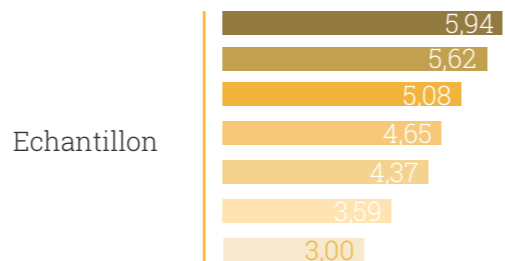
AVEC QUELS ACTEURS LES COMMUNES COLLABORENT-ELLES?

Après l'évaluation des niveaux d'implication de l'écosystème, cette partie permet de faire ressortir les principaux acteurs avec lesquels les communes collaborent d'une manière régulière dans le développement de leurs projets locaux. Tout comme pour le point précédent, les répondants ont eu l'opportunité d'attribuer un score indiquant le niveau de développement de la collaboration avec sept différents acteurs. Selon les scores attribués, voici le classement des acteurs avec lesquels les communes collaborent le plus :

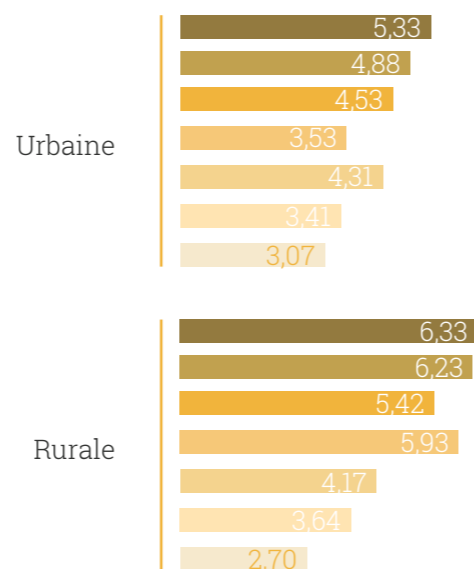
- (1) Société civile (citoyens, associations, comités de quartiers, etc.);
- (2) Autres communes belges ;
- (3) Entreprises implantées en Belgique.

En effet, les communes wallonnes estiment être au moins à mi-parcours dans le développement de collaborations avec les trois acteurs cités précédemment (voir figure 7).

Echantillon

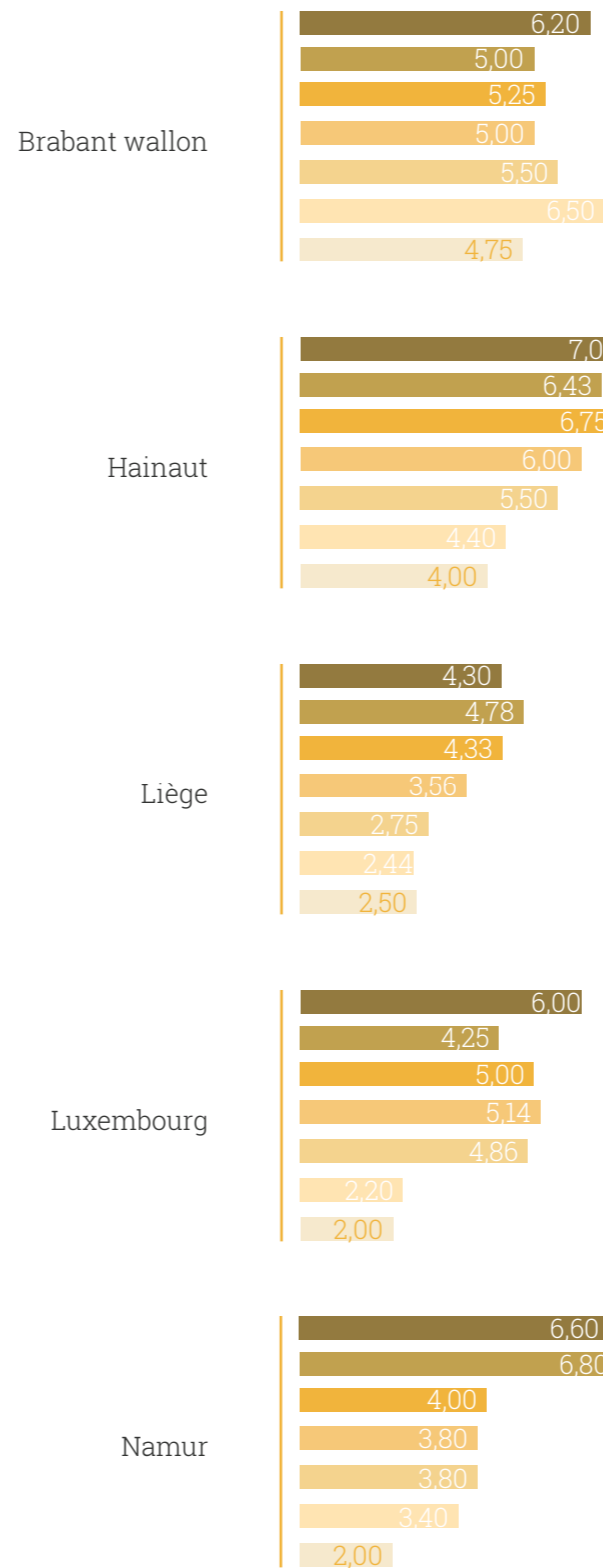


Par nature



- Partenariats avec les citoyens, associations, comités de quartiers, etc.
- Partenariats avec d'autres communes belges
- Partenariats avec des entreprises implantées en Belgique
- Partenariats de sous-traitance dans l'accompagnement des projets Smart City
- Partenariats avec des universités, centres de recherche et étudiants
- Partenariats internationaux avec des communes hors Belgique
- Partenariats avec des entreprises implantées à l'international

Par province



Dans un souci d'accompagnement et de réussite des projets Smart City qu'elles mettent en place, les communes wallonnes estiment être presque à mi-chemin (4,65/10) dans la mise en place de partenariats avec un/des sous-traitant(s) (un expert, un consultant ou une entreprise) pouvant l'accompagner dans la mise en place de ses projets Smart City. Les résultats du baromètre wallon de 2018 ont démontré que 38% des communes wallonnes estimaient ne pas avoir l'expertise nécessaire pour mener à bien une démarche et des projets Smart City. Par conséquent, le recours à des contrats de sous-traitance assure aux communes un développement plus adéquat des actions Smart City qu'elles implémentent.

Par ailleurs, les communes déclarent avoir un niveau faible de collaboration avec les entreprises implantées à l'international et avec des communes en dehors de la Belgique. Par conséquent, la collaboration entre les communes s'effectue, à ce stade, principalement à l'échelle nationale.

En comparant les différentes provinces, les communes de la province de Hainaut sont celles qui estiment le plus avoir développé les collaborations avec chacun des acteurs proposés dans cette étude. À titre d'exemples, ces communes attribuent un niveau de développement de 7/10 pour leurs collaborations avec la société civile et un score de 6,75/10 aux collaborations avec les entreprises implantées en Belgique.

Globalement, les communes rurales semblent, selon les notes moyennes enregistrées, avoir atteint un niveau de développement de collaboration plus important comparativement aux communes urbaines. Ceci est particulièrement le cas pour les collaborations avec la société civile, avec d'autres communes, avec des entreprises implantées en Belgique et avec des acteurs chargés de développer leurs projets Smart City.

Alors que les partenariats avec des communes à l'international sont relativement peu développés de manière générale en Wallonie (score moyen de 3,59), les communes de la province du Brabant wallon semblent avoir particulièrement misé sur ce type de collaboration pour soutenir leurs démarches Smart City (score de 6,5/10). Par ailleurs, comparativement aux autres provinces, les communes des provinces du Brabant wallon et de Hainaut représentent les communes qui sont le plus avancées dans la collaboration avec les universités et centres de recherche. Finalement, avec un score de 6,80/10, les communes de la province de Namur se focalisent principalement sur le développement de collaborations avec d'autres communes belges.

Figure 7 - Niveau de collaboration avec chaque acteur clé (1 : action peu développée à 10 : action très développée)

#03

SUIVI DES AXES DE LA STRATÉGIE SMART RÉGION DE DIGITAL WALLONIA

Sur une échelle de 1 à 10, les communes wallonnes déclarent suivre les axes de la **stratégie Smart Région** de Digital Wallonia avec une intensité de 5,72/10. Les provinces comptant les communes qui suivent d'une manière plus avancée ces axes sont (1) le Hainaut, (2) le Luxembourg et (3) Namur.

La nature des communes en Wallonie a un impact sur le niveau de suivi de ces axes. En effet, les communes rurales semblent y être plus sensibles avec un niveau de suivi de 6,59/10 contre 4,50/10 pour les communes urbaines.

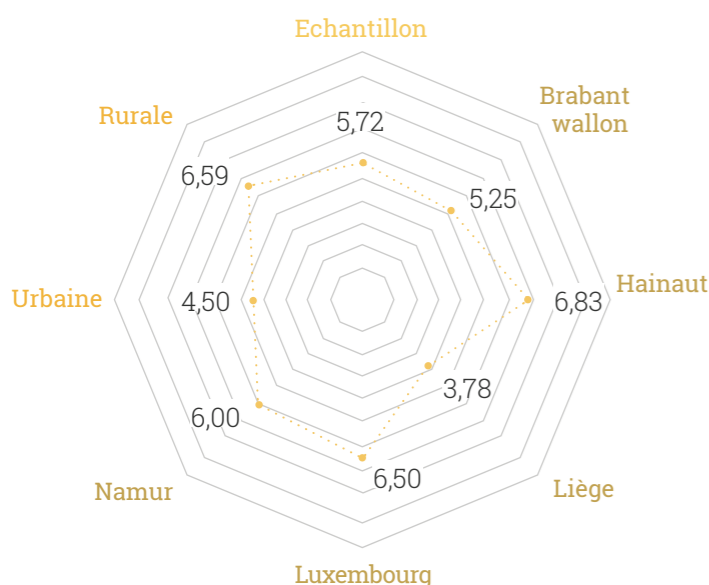


Figure 8 - Suivi des schémas dans le cadre de la Smart Région (1 : action peu développée à 10 : action très développée)

#04

INITIATION À LA DÉMARCHE SMART CITY DANS LES COMMUNES

A ce jour, 62,50% des communes wallonnes se sont déjà engagées dans une démarche ou une dynamique Smart City. Parmi les communes répondantes, 22,50% estiment ne pas savoir si cette démarche a déjà été initiée et les 15% restantes déclarent que l'engagement dans une démarche Smart City n'est pas applicable pour leur commune. Par contre, ces dernières ne se sont pas

exprimées quant à leur réticence à développer cette démarche.

Il est important de préciser que les communes du Brabant wallon ayant répondu à cette étude se sont toutes engagées dans une démarche Smart City. Ces dernières sont suivies par les communes des provinces de Namur (75%) et de Hainaut (66,67%).

De plus, la **figure 9** permet de mettre en exergue, qu'à ce jour, les communes urbaines se sont plus engagées dans une démarche Smart City (68,42%), comparativement aux communes rurales (57,14%). Les taux supérieurs à 50% soulignent toutefois une volonté tant urbaine que rurale de s'inscrire dans une transition durable et intelligente.

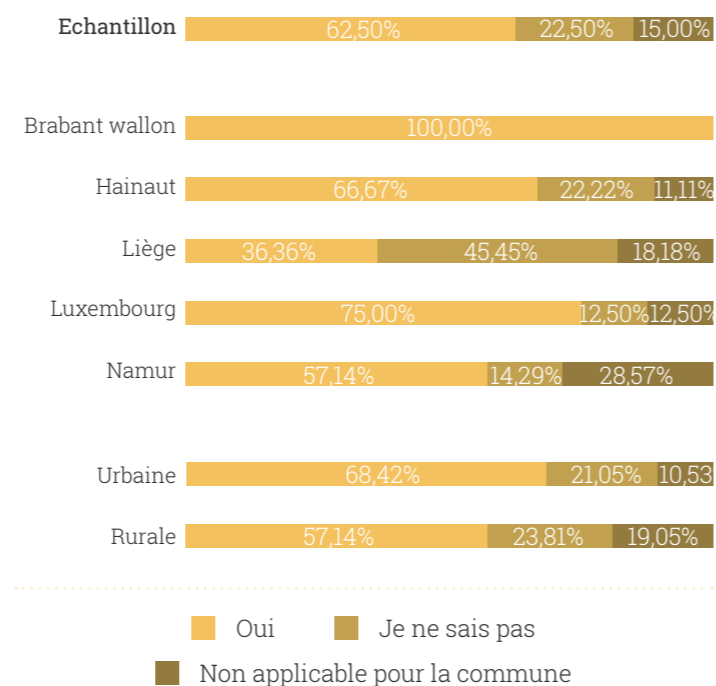


Figure 9 - Initiation à la démarche Smart City

L'enquête permet également de se rendre compte que l'initiation à la démarche est assez récente. En effet, bien que certaines communes affirment s'être lancées dans l'aventure Smart City depuis plus de dix ans, 50% d'entre elles ont lancé le processus en 2018 ou 2019.

Finalement, l'analyse des résultats par province nous montre que ce sont les communes du Brabant wallon qui, en moyenne, s'y sont initiées en premier (2014), et les communes de Luxembourg en dernier (2018), comparativement aux autres provinces wallonnes. Même s'il n'existe pas un grand écart entre les deux, les communes urbaines (2016) semblent s'être initiées à la démarche Smart City en moyenne une année avant les communes rurales (2017).

#05

AXES SMART CITY RENFORÇANT L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Sur base des principaux axes Smart City définis par les normes internationales ISO, PAS et PD en lien avec la ville durable et intelligente (ISO 37120 : 2014, ISO 37100 : 2016, ISO 37106 : 2018, PAS 180, PAS 181 et PD 8101), ce point permet de mettre en avant les axes stratégiques que les communes wallonnes déterminent comme facteurs renforçant le dynamisme et l'attractivité de leur territoire.

Voici ci-après le classement des cinq axes Smart City prioritaires :

- (1) **Smart Mobility** - Accessibilité, mobilité et transport;
- (2) **Smart Living** - Aménagement territorial, qualité des habitations et construction durable ;
- (3) **Smart Living** - Culture, sport et loisirs ;
- (4) **Smart Environment** - Énergie durable, gestion des déchets et des eaux potables/usées ;
- (5) **Smart Governance** - Gouvernance, planification et suivi structuré des politiques communales.

Sur base de ce classement, la mobilité ressort comme un facteur clé permettant de soutenir le dynamisme et l'attractivité au travers d'une meilleure accessibilité du territoire communal. Suite à cela, l'aspect « living » ou la qualité de vie est déterminant. Ce dernier reste stratégique car il permet d'améliorer la vie quotidienne des citoyens à travers un meilleur agencement des espaces, des habitations de meilleure qualité et un dynamisme tant culturel que social.

L'**annexe 7** montre que l'ensemble des axes Smart City proposés dans cette étude ont été définis comme des facteurs renforçant le dynamisme et l'attractivité d'une commune. En effet, sur base d'une échelle de Likert, les répondants considèrent tous ces axes comme des déterminants de leur attractivité. Néanmoins, sur base des axes proposés, les aspects tels que l'équilibre budgétaire, la sécurité, la cyber-sécurité et les partenariats publics-privés-particuliers et société civile (PPPP) restent moins prioritaires dans le soutien à une dynamisation territoriale à l'échelle communale.

Le premier axe Smart City renforçant le dynamisme communal diffère en fonction des provinces :

- Brabant wallon : Gouvernance, planification et suivi structuré des politiques communales ;
- Hainaut : Gestion des risques, des crises et des urgences ;

- Liège : Accessibilité, mobilité et transport ;
- Luxembourg : Connectivité et wifi gratuit – accessibilité, mobilité et transport ;
- Namur : Aménagement territorial, qualité des habitations et construction durable.

Ces résultats soulignent, une fois de plus, l'importance de fixer des priorités thématiques pour chaque démarche Smart City, en fonction des spécificités locales (et provinciales) pour, in fine, renforcer l'attractivité et le dynamisme des communes. En plus du classement des cinq axes Smart City prioritaires pour renforcer l'attractivité et la dynamisation des communes wallonnes cités plus haut, des aspects tels que la connectivité et la gestion des risques émergent aussi comme de nouveaux facteurs d'attractivité.

Les communes de nature différentes semblent elles aussi privilégier, en premier, des axes Smart City différents :

Communes urbaines

- (1) Culture, sport et loisirs ;
- (2) Aménagement territorial, qualité des habitations et construction durable ;
- (3) Gestion des risques, des crises et des urgences.

Communes rurales

- (1) Accessibilité, mobilité et transport ;
- (2) Aménagement territorial, qualité des habitations et construction – Énergie durable, gestion des déchets et des eaux potables/usées ;
- (3) Connectivité et wifi gratuit.

#06

PROJETS ENVISAGÉS PAR LES COMMUNES ENTRE 2019 ET 2024

Au-delà des axes Smart City qu'elles jugent comme indispensables pour le renforcement de la dynamisation de leurs territoires, ce point expose les projets concrets que les communes wallonnes envisagent de développer au cours des cinq prochaines années (entre 2019 et 2024). Les thématiques de projets Smart City proposées se réfèrent aux axes de la stratégie Smart Région de Digital Wallonia². Cela permet notamment d'observer s'il y a un alignement entre les priorités régionales et communales. Ci-après, les projets que les communes envisagent de développer³ (voir **annexe 9**) :

- (1) **Smart Environment** : Transformation écologique et durable ;

- (2) **Smart Economy** : Commerce de proximité et e-commerce des entreprises locales ;
- (3) **Smart Living** : Aménagement du territoire et la réhabilitation des espaces ;
- (4) **Smart Living** : Activités et infrastructures touristiques et culturelles ;
- (5) **Smart Governance** : Plateformes participatives et implication de l'écosystème.

Au travers de ces résultats, l'aspect environnemental ressort comme une dimension stratégique à développer. Par ailleurs, le renforcement de l'attractivité économique représente aussi un enjeu stratégique à moyen terme pour les communes wallonnes. Il s'agit principalement de renforcer l'économie locale et de soutenir les petits commerçants locaux. Dans un souci d'attractivité résidentielle et économique, le renforcement de l'implication de différents acteurs publics, privés et de la société civile dénote l'importance qu'accordent les communes wallonnes au renforcement d'une dynamique d'acteurs dans la co-construction de la commune de demain. Cependant, les communes wallonnes semblent moins s'intéresser, à ce stade, à l'importance de développer des projets en lien avec l'esanté, la coopération transfrontalière et internationale et la cartographie des initiatives Smart City développées par les acteurs publics, privés et de la société civile (projets Top-down et Bottom-up).

Les communes de provinces différentes ambitionnent de développer des projets Smart City différents en vue de renforcer l'attractivité et la dynamisation de leur territoire.

Voici ci-après les principaux projets que les communes ont l'intention de mettre place entre 2019 et 2024 selon les provinces :

- Brabant wallon : Activités et infrastructures touristiques et culturelles – Culture de dématérialisation et de partage des données ;
- Hainaut : Transformation écologique et durable ;
- Liège : Transformation écologique et durable ;
- Luxembourg : Commerce de proximité et e-commerce des entreprises locales – Cartographie interactive et dynamique du territoire ;
- Namur : Aménagement du territoire et réhabilitation des espaces.

Des différences sont aussi observées entre les communes urbaines et rurales :

Communes urbaines

- (1) Transformation écologique et durable - Commerce de proximité – Aménagement du territoire ;

- (2) Transformation numérique et digitale – Culture de dématérialisation et de partage des données ;

- (3) Accessibilité et nouvelles alternatives de mobilité.

Communes rurales

- (1) Transformation écologique et durable ;
- (2) Commerce de proximité et e-commerce des entreprises locales ;
- (3) Activités et infrastructures touristiques et culturelles.

#07

CONTRAINTES LIÉES A LA MISE EN PLACE DE PROJETS SMART CITY

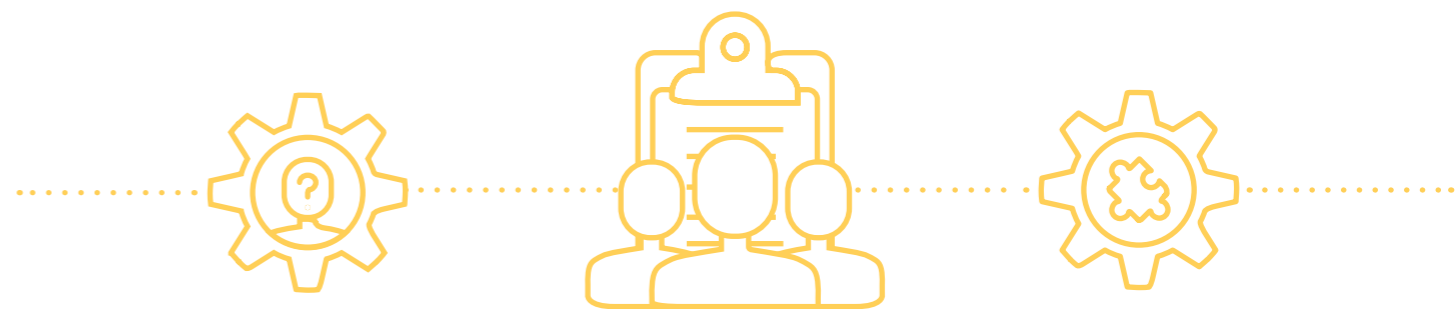
Le baromètre wallon 2018⁴ soulignait les principales contraintes rencontrées par les communes wallonnes dans leurs démarches Smart City telles que la difficulté de mobiliser des budgets, le manque d'expertise des communes ou une dynamique d'acteurs difficile à mettre en place. Cette précédente enquête a également mis en avant la nécessité d'avoir un soutien politique, une vision partagée des défis des communes et une équipe transversale pour la gestion des projets en cours. Ainsi, l'enquête permettait également de se rendre compte que :

- 49% des communes interrogées estimaient ne pas être soutenues par leurs élus politiques ;
- 72% ne disposaient pas d'une vision partagée et ;
- 69% ne disposaient pas d'une équipe transversale.

En 2019, les communes wallonnes affirment que les principales contraintes rencontrées dans le développement d'une démarche ou de projets Smart City (visant à renforcer leur attractivité et leur dynamisme) sont (voir figure 10) :

- (1) La forte charge de travail ;
- (2) L'organisation interne inadaptée ;
- (3) Le manque de méthodologie Smart City ;
- (4) L'impossibilité de libérer du budget pour financer des projets Smart City et ;
- (5) Le manque de compréhension du phénomène Smart City.

Par contre, les communes wallonnes n'ont pas souhaité s'exprimer sur des aspects tels que le manque de sensibilisation des citoyens, le manque de soutien des élus et le manque d'information sur la Smart City



en cochant la case « sans avis » de l'échelle de Likert. Toutefois, les communes de la province de Hainaut estiment que le manque de sensibilisation des citoyens aux projets qu'elles développent ne constitue pas une contrainte impactant le développement d'une démarche ou des projets Smart City.

Les communes urbaines et rurales font quant à elles face à différentes contraintes. Tandis que les communes

urbaines souffrent (1) d'une forte charge de travail, (2) d'une organisation interne des services non adaptée et (3) d'un manque des compétences nécessaires au développement d'une démarche Smart City, les communes rurales pointent davantage le manque de méthodologie permettant de développer une démarche Smart City. Le manque de compréhension de la Smart City est lui aussi identifié par les répondants comme une des contraintes majeures.



Figure 10 - Contraintes limitant le développement des projets Smart City renforçant le dynamisme territorial (échantillon)



Résultats clés

- **62,5% des communes wallonnes** se sont initiées à une démarche Smart City, et ce entre 2007 et 2019. De plus, 50% des communes semblent s'être initiées très récemment à la démarche Smart City (entre 2018 et 2019).
- En termes d'interaction et de collaboration avec les acteurs, les communes wallonnes privilégient avant tout **la consultation, l'information et la sensibilisation des acteurs** publics, privés et de la société civile.
- Afin de soutenir leurs projets/leur démarche Smart City, les communes wallonnes **collaborent, principalement, avec des citoyens, des associations et des comités de quartiers**. Elles s'orientent ensuite vers des collaborations avec d'autres communes belges.
- Les communes wallonnes identifient **l'accessibilité, la mobilité et le transport** comme **l'axe Smart City stratégique n°1** à améliorer afin de renforcer la dynamisation de leurs territoires.
- Afin de devenir plus dynamiques et attractives, les communes wallonnes ambitionnent prioritairement de développer des **projets en lien avec la transformation durable et écologique ainsi que le commerce de proximité**, dans les cinq années à venir.
- La **forte charge de travail** au sein des communes et **la structure organisationnelle et l'organisation interne des services** constituent les principales contraintes rencontrées par les communes dans la mise en place de leurs démarches Smart City.

Notes & références

1. Arnstein, S. R. (1969), A Ladder of citizen participation, Journal of the American Planning Association, 35(4), 216–224.
Arnstein, S. R. (2004), Citizen Participation is citizen power, A Ladder of Citizen Participation, 35(4), 216–224.
2. Si vous souhaitez prendre connaissance de quelques projets développées par les communes répondantes en vue de soutenir leur dynamisation et identifiées par les communes comme projets Smart City, nous vous invitons à lire un résumé de ces projets en **annexe 8**. Cette initiative est développée en collaboration avec Digital Wallonia afin de soutenir la visibilité des projets digitaux, Smart City et durables.
3. Basée sur une échelle de Likert. Le classement des cinq principaux projets se réfère aux projets ayant enregistré le plus grand nombre de réponse d'affirmation de la part des répondants.
4. Bounazef, D. & al. (2018), Baromètre 2018: Smart Cities en Wallonie. Smart City Institute. HEC Liège.
Bounazef, D. & al. (2018), Baromètre belge 2018 : Stratégies et projets Smart City en Belgique. Smart City Institute. HEC Liège

Stratégie Smart City et dynamisation territoriale

Après avoir présenté les principaux résultats de cette étude concernant la dynamisation territoriale et la démarche Smart City des communes wallonnes, ce dernier chapitre propose des associations statistiques afin de comprendre l'importance du développement des actions Smart City pour contribuer au renforcement de l'attractivité et de la dynamisation territoriale des communes. A cet effet, une matrice de corrélation a été développée sur l'ensemble des réponses qui ont été proposées dans le questionnaire adressé aux communes wallonnes.

La matrice de corrélation est un outil statistique élémentaire permettant de mesurer l'intensité de la relation entre deux variables. Avec des valeurs comprises entre 0 et 1, il est statistiquement significatif de déterminer qu'il existe une relation d'interdépendance entre deux variables si la valeur de r (corrélation) est égale ou supérieure à 0,5. La matrice de corrélation précise également l'existence d'une relation positive ou négative entre les variables. Si chaque variable permet de renforcer l'autre, la corrélation a une valeur positive comprise entre 0 et 1. Si cette dernière est négative, ou que chaque variable régresse l'autre, la corrélation est comprise entre 0 et -1.

Les résultats présentés dans ce point résultent donc d'une modélisation statistique entre les variables et ne représentent pas directement les informations encodées par les communes répondantes. Afin de valoriser les résultats les plus significatifs, seules les corrélations égales ou supérieures à 0,65 sont présentées. Le but de cette modélisation statistique est d'illustrer :

- L'interdépendance entre les actions d'attractivité et de dynamisation territoriale ;
- L'interdépendance entre les actions Smart City ;
- Et, l'impact des actions Smart City développées par les communes dans le renforcement de leur attractivité et dynamisation territoriale.

#01

SMART CITY ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'analyse statistique met en évidence le fait que les communes accordant une grande importance au renforcement de leur attractivité territoriale déclarent s'être

majoritairement déjà engagées dans une démarche Smart City. À cette fin, elles définissent majoritairement deux axes Smart City comme éléments indispensables au renforcement de l'attractivité et à la dynamisation de leur territoire :

- (1) Énergie durable, gestion des déchets, des eaux potables et des eaux usées ;
- (2) Action climatique, environnement, efficacité des ressources et matières premières.

Sur base des corrélations, les communes désignant des axes Smart City comme des éléments indispensables au renforcement de leur dynamisation ambitionnent de développer les projets suivants entre 2019 et 2024 :

- (1) Renforcement de l'écosystème et des partenariats PPPP ;
- (2) Cartographie interactive et dynamique du territoire ;
- (3) Coopération transfrontalière et internationale ;
- (4) Coopération supra communale ;
- (5) Commerce de proximité et e-commerce des entreprises locales ;
- (6) Gouvernance 4.0 du territoire ;
- (7) Cartographie des initiatives publiques, privées et de la société civile ;
- (8) Plateformes participatives et implication de l'écosystème ;
- (9) Activités et infrastructures touristiques et culturelles ;
- (10) Connectivité et échanges entre acteurs clés ;
- (11) Activités agricoles, agriculture urbaine et nouvelles manières de se nourrir ;
- (12) Accessibilité et nouvelles alternatives de mobilité.

Malgré cela, ces communes font tout de même face :

- Au manque de sensibilisation des citoyens et à un manque d'information et de compréhension de la Smart City.
- A des difficultés pour recruter un agent dédié à la gestion et au développement des projets Smart City.

Attraction d'acteurs économiques

Les communes désireuses d'attirer des acteurs économiques sur leur territoire se sont déjà engagées dans une démarche Smart City et ont recruté des agents en charge du développement de différents projets Smart City à l'échelle communale.

De plus, on remarque qu'elles définissent les axes Smart City suivants comme éléments stratégiques dans le soutien à l'attractivité et à la dynamisation de leur territoire :

- (1) Education et développement des compétences ;
- (2) Croissance économique, attractivité et compétitivité ;
- (3) Agriculture, sécurité alimentaire et utilisation durable des ressources ;
- (4) Meilleure participation des acteurs publics, privés et de la société civile ;
- (5) Partenariats publics, privés, particuliers PPPP.

Finalement, concernant les actions Smart City à développer au cours des cinq prochaines années, le modèle atteste une corrélation significative avec la mise en place de projets dans les domaines de la :

- (1) Sécurité et cyber-sécurité ;
- (2) Coopération transfrontalière et internationale.

Attraction de touristes

Les résultats des corrélations montrent que les communes souhaitant attirer plus de touristes sur leur territoire pensent véhiculer l'image d'une commune :

- (1) Durable ;
- (2) Mieux aménagée ;
- (3) Mieux gouvernée ;
- (4) Paisible et ;
- (5) Digitale.

Les résultats montrent également que ces communes se sont déjà initiées à la démarche Smart City et ont recruté des agents pour la développer. Par ailleurs, elles suivent les schémas de développements territoriaux dont elles font partie et ont créé au moins un nouveau service, un nouveau département ou une nouvelle direction après les élections de 2018.

De plus, elles définissent les axes Smart City suivants comme déterminants de leur dynamisation et

attractivité :

- (1) Equilibre budgétaire et recettes financières ;
- (2) Aménagement territorial, qualité des habitations et des constructions ;
- (3) Partenariats publics, privés, particuliers PPPP ;
- (4) Inclusion, innovation et participation citoyenne ;
- (5) Cohésion sociale, tolérance, conditions de vie, santé et bien-être.

Pour les cinq prochaines années, elles ambitionnent de développer les projets en lien avec :

- (1) La stratégie d'intégration des nouveaux acteurs arrivants (publics, privés et de la société civile) ;
- (2) La gouvernance 4.0 du territoire ;
- (3) La sécurité et cyber-sécurité ;
- (4) Le renforcement de l'écosystème et des PPPP ;
- (5) La coopération transfrontalière et internationale.

Cependant, ces communes sont limitées par :

- (1) Le manque de sensibilisation des citoyens et de soutien des élus communaux aux projets qu'elles développent ;
- (2) Le manque d'information et de compréhension sur la Smart City ;
- (3) L'impossibilité de décrocher des subsides pour financer les projets Smart City.

Attraction de nouveaux habitants

A ce niveau, les corrélations soulignent que ces communes souhaitent attirer des habitants dont le domaine d'activité est lié :

- (1) À l'environnement et la nature ;
- (2) A l'administration, l'économie, la gestion et la législation ;
- (3) Au bâtiment et la construction ;
- (4) A la communication, l'informatique et l'IT.

Les communes ciblant les habitants dans leur démarche d'attractivité territoriale déclarent s'être au préalable engagées dans une démarche Smart City. Les corrélations démontrent que ces communes ont d'ores et déjà mis en place une stratégie ou des objectifs Smart City et ont aussi recruté et désigné des agents pour développer des projets Smart City.

Afin de soutenir la démarche Smart City qu'elles mettent

en place dans la finalité de renforcer leur attractivité et dynamisation, ces communes développent à la fois des projets Smart City, mais aussi des projets qui leur permettront d'améliorer leur image de marque.

Elles définissent également les axes Smart City présentés ci-après comme des facteurs renforçant leur dynamisation :

- (1) Connectivité et wifi gratuit ;
- (2) Digitalisation, technologie et télécommunication ;
- (3) Agriculture, sécurité alimentaire et utilisation durable des ressources ;
- (4) Culture, sport et loisirs ;
- (5) Croissance économique, attractivité et compétitivité.

Finalement, ces communes envisagent aussi de développer les projets dans les domaines suivants au cours des cinq prochaines années :

- (1) Coopération transfrontalière et internationale ;
- (2) Culture de dématérialisation et partage des données ;
- (3) Usage numérique et compétences numériques des acteurs publics, privés et de la société civile ;
- (4) Connectivité et échanges entre acteurs clés ;
- (5) Sécurité et cyber-sécurité.

Attraction d'acteurs aux compétences spécifiques

Les communes wallonnes qui souhaitent fidéliser et attirer plus d'acteurs aux compétences spécifiques tentent, selon la matrice de corrélation, de véhiculer l'image de marque d'une commune :

- (1) Durable ;
- (2) Mieux aménagée ;
- (3) Conciliante et socialement cohérente ;
- (4) Digitale ;
- (5) Paisible.

Elles indiquent s'être initiées à la démarche Smart City et ont recruté et désigné des agents pour développer des projets Smart City. De plus, elles ont au moins créé un nouvel échevinat, un nouveau service, un nouveau département ou une nouvelle direction après les élections communales de 2018.

Elles développent des projets afin d'améliorer leur image de marque et de devenir une Smart City. Les corrélations montrent d'ailleurs qu'elles ont mis en place une stratégie ou des objectifs Smart City.

Les axes déterminants dans le renforcement de leur dynamisation territoriale sont les suivants :

- (1) Sécurité, cyber-sécurité, protection des données et GDPR ;
- (2) Cohésion sociale, tolérance, conditions de vie, santé et bien-être ;
- (3) Gestion des risques, crises et urgences ;
- (4) Agriculture, sécurité alimentaire et utilisation durable des ressources ;
- (5) Aménagement territorial, qualité des habitations et des constructions durables.

Au cours des cinq prochaines années, ces communes envisagent de développer des projets dans le champ de :

- (1) L'e-santé incluant les personnes isolées et âgées ;
- (2) La coopération transfrontalière et internationale ;
- (3) La connectivité et des échanges entre acteurs.

Dans le cadre du lien entre les actions Smart City et l'attractivité des compétences, il est intéressant de mentionner que, selon la matrice de corrélation, le type de répondant à l'étude impacte significativement les orientations des réponses. De ce fait, la vision en termes d'attractivité des compétences diffère entre le bourgmestre (et son cabinet), un échevin (et son cabinet), un conseiller communal, un membre de l'administration communale ou un consultant chargé de la dynamisation territoriale d'une commune.

#02

SMART CITY ET IMAGE DE MARQUE

Le modèle statistique nous apprend que les communes souhaitant véhiculer des valeurs, une image de marque ou une culture à un niveau avancé ont, en plus d'avoir développé des projets pour améliorer leur image de marque :

- (1) Recruté des agents pour développer des projets Smart City après les élections communales de 2018 ;
- (2) Initié une démarche Smart City ;
- (3) Mis en place une stratégie et des objectifs Smart City ;

- (4) Développé des projets visant à devenir une Smart City ;
- (5) Formalisé une véritable vision stratégique des défis communaux dans le PST, le projet de ville ou le PCDR, etc...
- (6) Suivi les schémas de développement territorial dont elles font partie ;
- (7) Investi dans la création de régies communales ou d'ASBL pour gérer leurs projets communaux ;
- (8) Consulté l'écosystème afin de recueillir leurs avis et impressions sur les projets qu'elles mettent en place ;
- (9) Informé et sensibilisé l'écosystème aux différents projets qu'elles mettent en place.

Sur base de la matrice de corrélation, les communes véhiculant une image de marque en particulier définissent les axes Smart City qui suivent comme déterminants dans le renforcement de leur attractivité territoriale :

- (1) Équilibre budgétaire et recettes financières ;
- (2) Gouvernance, planification et suivi structuré des politiques communales ;
- (3) Accessibilité, mobilité et transport ;
- (4) Équilibre budgétaire et recettes financières ;
- (5) Aménagement territorial, qualité des habitations et constructions durables.

Au-delà, des axes prioritaires, elles ambitionnent de développer entre 2019 et 2024 des projets liés à :

- (1) la culture de dématérialisation et de partage des données ;
- (2) la cartographie des initiatives publiques, privées et de la société civile ;
- (3) le renforcement de l'écosystème et des partenariats publics, privés et particuliers PPPP ;
- (4) la stratégie d'intégration des nouveaux arrivants publics, privés et de la société civile.

Les communes désireuses de renforcer leur image de marque au travers d'actions Smart City font face à quelques limites :

- (1) Citoyens peu sensibles aux projets qu'elles développent ;
- (2) Manque d'information et de compréhension de la Smart City ;
- (3) Manque de compétences et d'expertises

nécessaires au bon développement des projets Smart City ;

- (4) Impossibilité de décrocher des subsides pour financer des projets Smart City ;
- (5) Manque de soutien des élus communaux.

#03

CHANGEMENTS LIÉS AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS COMMUNALES

Selon les résultats de la matrice de corrélation, les communes ayant opéré des changements après les élections communales de 2018 en vue de devenir plus attractives et dynamiques :

- (1) Développent des projets pour améliorer leur image de marque ;
- (2) Développent des projets visant à devenir une Smart City ;
- (3) Formalisent une véritable vision stratégique de leurs défis locaux ;
- (4) Se sont engagées dans une démarche Smart City.

Ces communes désignent les axes suivants comme importants afin de soutenir leur dynamisation et attractivité :

- (1) Sécurité, cyber-sécurité, protection des données et GDPR ;
- (2) Inclusion, innovation et participation citoyenne ;
- (3) Partenariats publics, privés, particuliers PPPP ;
- (4) Éducation et développement des compétences ;
- (5) Digitalisation, technologie et télécommunication ;
- (6) Gouvernance, planification et suivi structuré des politiques communales.

Les corrélations démontrent qu'elles ambitionnent de développer les projets suivant entre 2019 et 2024 :

- (1) Commerce de proximité et e-commerce des entreprises locales ;
- (2) Gouvernance 4.0 du territoire ;
- (3) Coopération transfrontalière et internationale ;
- (4) Renforcement de l'écosystème et des partenariats PPPP ;
- (5) E-santé incluant les personnes âgées et isolées.

#04

SMART CITY ET ACTIONS DE SOUTIEN À LA DYNAMISATION TERRITORIALE

Sur base des résultats de corrélations, il existe une forte relation entre les cinq actions de soutien à la dynamisation territoriale proposées dans notre questionnaire. En effet, les communes qui développent des projets en vue de devenir une Smart City développent aussi :

- (1) Des projets dont l'objectif est d'améliorer leur image de marque ;
- (2) Une véritable vision stratégique des défis locaux ;
- (3) Les schémas de développements territoriaux dont elles font partie ;
- (4) Des régies communales et des ASBL pour gérer leurs projets communaux.

Il est donc tout naturel d'observer que les communes qui ont entrepris des actions de soutien se sont déjà engagées dans une démarche Smart City. Elles définissent, d'autre part, les axes Smart City suivant comme des éléments renforçant leur attractivité et dynamisation :

- (1) Action climatique, environnement, efficacité des ressources et matières premières ;
- (2) Énergie durable, gestion des déchets, des eaux usées et potables ;
- (3) Équilibre budgétaire et recettes financières ;
- (4) Partenariats PPPP.

Parallèlement à la définition de ces axes, ces communes expriment la volonté de développer les projets suivants dans les cinq prochaines années :

- (1) Cartographie des initiatives publiques, privées et de la société civile ;
- (2) Cartographie interactive et dynamique du territoire ;
- (3) Connectivité et échanges entre acteurs clés ;
- (4) Sécurité et cyber-sécurité ;
- (5) Gouvernance 4.0 du territoire ;
- (6) Formation des agents communaux au numérique et à la Smart City.

Par ailleurs, afin de soutenir la dynamisation de l'écosystème local en place (acteurs publics, privés et de la société civile), elles :

- (1) L'informent et le sensibilisent aux projets et actions

qu'elles mettent en place ;

- (2) L'invitent à collaborer activement au développement de différentes actions et initiatives ;
- (3) L'invitent à discuter et échanger sur les principaux projets à entreprendre.

Cependant, elles font aussi face aux obstacles suivants :

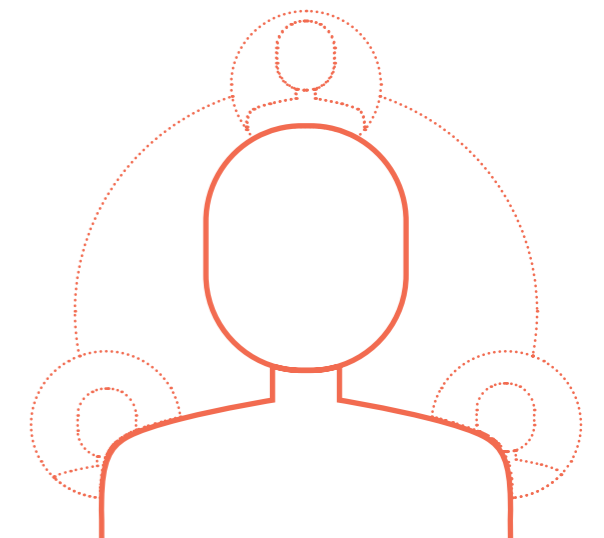
- (1) Citoyens peu sensibles aux projets qu'elles développent ;
- (2) Manque de soutien des élus communaux ;
- (3) Impossibilité de décrocher des subsides pour financer des projets Smart City ;
- (4) Manque d'information et de compréhension de la Smart City.

#05

IMPLICATION DE L'ÉCOSYSTÈME

Les résultats des corrélations significatives illustrent une forte relation entre les différents niveaux d'implication de l'écosystème. Par conséquent, les communes sensibilisant et informant leur écosystème ont aussi tendance à les consulter et à les inviter à échanger, discuter et collaborer activement. Dans un souci de dynamisation territoriale, les communes wallonnes développent des collaborations et des partenariats avec :

- (1) Des acteurs de la société civile tel que les citoyens, les associations, et les comités de quartiers ;
- (2) D'autres communes hors Belgique ;
- (3) Des entreprises implantées en Belgique.



La matrice des corrélations permet de confirmer que l'année d'initiation à une démarche Smart City a un impact significatif sur le niveau de l'implication de l'écosystème. En effet, plus les communes accumulent de l'expérience et des années d'ancienneté dans l'implémentation de démarches et projets Smart City, plus elles renforcent leur collaboration et échangent avec l'écosystème.

Finalement, il est à noter que les communes qui impliquent, à divers niveaux, leur écosystème font face aux limites suivantes :

- (1) Manque de soutien des élus communaux ;
- (2) Manque d'information et de compréhension de la Smart City ;
- (3) Impossibilité de recruter des agents pour gérer et développer des projets Smart City ;
- (4) Citoyens peu sensibles aux projets qu'elles développent (ce point est particulièrement observé auprès des communes qui suivent les axes stratégiques de la Smart Région) ;
- (5) Impossibilité de libérer du budget communal pour financer des projets Smart City.

#06

LIEN ENTRE LA DYNAMISATION TERRITORIALE ET L'INITIATION À UNE DÉMARCHE SMART CITY

Bien que les communes qui se sont déjà initiées ou engagées dans une démarche Smart City en vue de renforcer leur dynamisation et attractivité définissent l'action climatique, l'environnement, l'efficacité des ressources et des matières premières comme axe Smart City déterminant de leur dynamisation, elles envisagent de développer les projets suivants au cours des cinq prochaines années en accord avec la stratégie Smart Région de Digital Wallonia :

- (1) Culture de dématérialisation et de partage des données ;
- (2) Espaces de co-working et nouvelles formes de travail ;
- (3) Stratégie et projets Smart City ;
- (4) Connectivité et échanges entre acteurs stratégiques ;
- (5) Sécurité et cyber-sécurité ;
- (6) Coopération transfrontalière et internationale.

Même si les communes wallonnes se sont initiées à une démarche Smart City, elles sont limitées selon la matrice de corrélation par :

- (1) Le manque d'information et de compréhension de la Smart City ;
- (2) Le manque de sensibilisation des citoyens ;
- (3) Le manque de soutien des élus communaux ;
- (4) Et l'impossibilité de recruter des agents pour gérer des projets Smart City.



FOCUS

STRATÉGIE SMART RÉGION

Les résultats démontrent que plus les communes développent des projets en cohérence avec la stratégie Smart Région, plus elles renforcent leur implication avec leur écosystème local. Ces communes définissent les axes Smart City suivants comme indispensables au renforcement de leur dynamisation :

- (1) Équilibre budgétaire et recettes financières ;
- (2) Agriculture, sécurité alimentaire et utilisation durable des ressources ;
- (3) Énergie durable, gestion des déchets, des eaux usées et des eaux potables.

En outre, les communes qui suivent les axes de la stratégie Smart Région, développée par Digital Wallonia, ont majoritairement tendance à développer des collaborations avec :

- (1) Des entreprises implantées en Belgique ;
- (2) Des experts ou des sous-traitants chargés de développer à la place de l'administration communale les projets Smart City.

Résultats clés

En fonction de la matrice de corrélation calculée en vue de souligner l'interdépendance entre des éléments stratégiques :

- Les communes wallonnes souhaitant renforcer leur attractivité et dynamisation territoriale :
 - ▶ Développent des projets pour renforcer leur image de marque ;
 - ▶ Se sont engagées dans une démarche Smart City
- En fonction des acteurs qu'elles souhaitent attirer, les communes :
 - ▶ Envisagent de développer des projets Smart City différents entre 2019 et 2024
 - ▶ Souhaitent véhiculer des valeurs et des images de marque différentes
- Les communes souhaitant renforcer leur image de marque ont :
 - ▶ Mis en place une stratégie et des projets Smart City ;
 - ▶ Développé des projets visant à devenir une Smart City
 - ▶ Formalisé une véritable vision stratégique de leurs défis locaux
- Il existe un décalage entre les projets que les communes déterminent comme indispensables à leur attractivité et les projets qu'elles envisagent concrètement de développer entre 2019 et 2024.
- Plus les communes avancent dans l'implémentation d'une stratégie et des projets Smart City, plus elles développent des collaborations avec leur écosystème
- Plus les communes développent des projets alignés aux axes stratégiques de la Smart Région de Digital Wallonia, et plus elles renforcent les collaborations avec leur écosystème
- Les communes wallonnes initiées à une démarche Smart City ambitionnent en priorité de développer les projets dans les domaines suivants entre 2019 et 2024 :
 - ▶ Culture de dématérialisation et de partage de données
 - ▶ Espaces de co-working
 - ▶ Stratégie et projets Smart City

03 Conclusion

#01

SYNTHÈSE

Les résultats de ce baromètre wallon 2019 indiquent qu'une démarche Smart City et les projets qui en découlent constituent un outil aidant les communes wallonnes à devenir plus dynamiques et attractives. La mise en place du Programme Stratégique Transversal (PST) en est d'ailleurs un facilitateur, car, comme son nom l'indique, il permet aux communes de définir, d'une manière transversale, une vision, une stratégie et des projets en accord avec leurs réalités communales actuelles. L'intégration des programmes soutenant le développement du tourisme, des services numériques, de la participation citoyenne et des échanges avec les acteurs locaux dans le PST démontre l'attrait majeur de soutenir une dynamisation locale croissante.

Par ailleurs, les communes wallonnes pointent l'importance de renforcer le facteur humain. Ainsi, leur capacité à attirer des acteurs spécifiques sur leur territoire et la qualité de vie des citoyens représentent dès lors un défi majeur.

Les communes wallonnes souhaitent également s'inscrire dans une croissance durable et intelligente. À ce titre, même si l'attractivité économique assure une certaine prospérité pour les communes, les acteurs ciblés en priorité sont plutôt les PME, les startups et les entrepreneurs locaux ainsi que les commerces de proximité. Le dynamisme entrepreneurial et inclusif est ainsi privilégié. La tendance va donc vers la valorisation des acteurs économiques locaux et des acteurs générant une forme de créativité et d'innovation : attrait des étudiants, des jeunes de moins de 25 ans et des citoyens prêts à s'engager activement dans des projets locaux.

À la suite des élections de 2018, les communes se sont engagées dans des restructurations visant à soutenir une démarche Smart City. Des actions telles que la formalisation d'une véritable vision stratégique, le développement de projets améliorant l'image de marque des communes ou encore le suivi des schémas de développement territoriaux s'inscrivent ainsi dans une transition durable et intelligente soutenue par la mise en place d'une démarche Smart City à l'échelle communale.

Par ailleurs, les communes wallonnes sont aujourd'hui à la recherche de collaborations, d'échanges et d'interactions avec leurs écosystèmes locaux. Une évolution progressive se marque, allant d'une gouvernance publique classique, caractérisée par une organisation en silos et une centralisation du pouvoir décisionnel, vers une gouvernance citoyenne et plus inclusive. Une relation de confiance, une collaboration active et une complémentarité se créent entre les citoyens, les acteurs économiques et les autorités

publiques. Comme le montre cette enquête, la dynamique est en marche. Les communes wallonnes sont en quête de consultation, d'information et de sensibilisation de leurs parties prenantes, en vue de co-crée ensemble la commune de demain.

Plusieurs partenariats voient le jour avec la société civile et entre les communes belges. Cette envie de collaborer au-delà des frontières communales souligne d'ailleurs l'importance de s'inscrire dans une dynamique de transition régionale. Les communes sont aujourd'hui sensibilisées à l'importance de dynamiser leur territoire et de le rendre plus intelligent au travers du suivi des schémas de stratégies mis en place dans le cadre de la Smart Région. La dynamique Smart City communale répond donc à un défi régional d'inscrire la Wallonie et les communes wallonnes dans une transition territoriale étendue, et cela notamment à travers le développement de projets autour de la transformation écologique, le commerce de proximité, l'aménagement des territoires ou l'implication des acteurs publics, privés et de la société civile.

Malgré une volonté de renforcer leur dynamisation et leur attractivité, les communes wallonnes développant des projets Smart City dans ce sens indiquent se sentir néanmoins limitées par une forte charge de travail, une organisation interne peu flexible et un manque de méthodologie en termes de Smart City.

Enfin, le sens de l'initiative des citoyens, des entrepreneurs, des startups et des PME locales est encouragé afin de soutenir une culture orientée vers l'éducation, la tranquillité et la qualité de vie. L'écosystème joue ainsi un rôle stratégique. En effet, la mise en place d'approches participatives soutenant plus d'échanges et de dynamisme entre les acteurs publics, privés, civils et scientifiques (universités et centres de recherche) soutient à son tour l'émergence d'une culture ouverte au changement et à l'adoption de comportements plus inclusifs. Dans ce sens, l'écosystème est un facilitateur et permet la mise en place de projets visant à soutenir l'attractivité et la dynamisation d'une commune.

#02

LIMITES DE L'ÉTUDE

Comme tout travail scientifique, ce rapport comporte quelques limites, que ce soit dans l'interprétation des données ou lors de la complétion de l'enquête. Les principales limites sont énumérées ci-dessous :

- Échantillon non représentatif en termes de taille (nombre de communes de moins de 50.000 habitants insuffisant) ;
- Réponses sujettes aux perceptions personnelles des répondants. Celles-ci peuvent être dues à plusieurs éléments comme l'expertise du répondant, ses connaissances, sa fonction ou encore le contexte de référence ;
- Sujet transversal qui nécessite parfois l'intervention de plusieurs acteurs/services de la commune ;
- Limites induites par les contraintes organisationnelles des communes et compliquant la complétion du questionnaire (nécessité de mobiliser plusieurs services, manque de temps,...). Ces éléments peuvent donc constituer un frein pour les communes souhaitant prendre part à l'étude ;
- Observation d'incompréhensions liées au concept de la Smart City. Cela signifie que les communes ont parfois des difficultés à comprendre de quoi il s'agit ou à identifier les actions Smart City de leur commune comme telles.



Bibliographie

liste des références

- (1) Alizadeh, T. (2017). An investigation of IBM's Smarter Cites Challenge: What do participating cities want?, *Cities*, 63, 70–80. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2016.12.009>
- (2) Altomare, F. & al. (2014), Transnational attractiveness synthesis report, ERVET, Regione Emilia Romagna.
- (3) Arnstein, S. R. (1969), A Ladder of citizen participation, *Journal of the American Planning Association*, 35(4), 216–224.
- (4) Arnstein, S. R. (2004), Citizen Participation is citizen power, *A Ladder of Citizen Participation*, 35(4), 216–224.
- (5) Bounazef, D. & al. (2018), Baromètre 2018: Smart Cities en Wallonie. Smart City Institute, HEC Liège.
- (6) Bounazef, D. & al. (2018), Baromètre belge 2018 : Stratégies et projets Smart City en Belgique. Smart City Institute, HEC Liège.
- (7) Cardullo, P., & Kitchin, R. (2019), Being a 'citizen' in the smart city: up and down the scaffold of smart citizen participation in Dublin, Ireland, *GeoJournal*, 84(1). <https://doi.org/10.1007/s10708-018-9845-8>
- (8) De Noni, Orsi, L., Zanderighi, L. (2014), Attributes of Milan influencing city brand attractiveness, *Journal of destination marketing and management*, 3(4), 218-226.
- (9) Ezmale, S. (2012), Strategies for enhancing attractiveness of the cities in Latgal region, *European integration studies*, 6. <http://dx.doi.org/10.5755/j01.eis.0.6.1601>
- (10) Giffinger, R. (2007), Smart cities Ranking of Euro-pean medium-sized cities', October, 16(October), pp. 13–18. doi: 10.1016/S0264-2751(98)00050-X.
- (11) Gil-Garcia, J. R., Pardo, T. A., & Nam, T. (2015), What makes a city smart? Identifying core components and proposing an
- (12) Global competitiveness report 2018, world economic forum.
- (13) IMD World digital competitiveness ranking 2018, IMD World competitiveness center.
- (14) integrative and comprehensive conceptualization, *Information Polity*, 20(1), 61–87.
- (15) Klauser, F., Paasche, T., & Söderström, O. (2014), Michel foucault and the smart city: Power dynamics inherent in contemporary governing through code, *Environment and Planning D: Society and Space*, 32(5), 869–885.
- (16) Romao, J. et al. (2018), The smart city as a common place for tourists and residents: A structural analysis of the determinants of urban attractiveness, *Cities*, 78, 67-75.
- (17) Servillo, L., Atkinson, R., Russo, A-P. (2011), Territorial attractiveness in EU urban and spatial policy: a critical review and future research agenda, *European urban and regional studies*, 19(4), 349-365.
- (18) Tableau de bord de l'attractivité de la France, 2010, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Agence française pour les investissements internationaux
- (19) Van Waart, P., Mulder, I., & de Bont, C. (2016), A Participatory Approach for Envisioning a Smart City, *Social Science Computer Review*, 34(6), 708–723.
- (20) Vuignier, R. (2018). Attractivité des territoires et place branding: étude exploratoire de la sensibilité des décideurs d'entreprise à la marque territoriale. Thèse de doctorat, Université de Lausanne.

Liste

des figures et tableaux

Fig. 1	Répartition de l'échantillon par province et nature	1
Fig. 2	Temporalité des actions de dynamisation à l'échelle communale	7 - 8
Fig. 3	Intégration des stratégies de dynamisation dans le PST	9
Fig. 4	Importance accordée aux cinq types d'attractivité territoriale	10
Fig. 5	Attractivité des acteurs économiques	13
Fig. 6	Niveau d'implication avec l'écosystème local	20
Fig. 7	Niveau de collaboration avec chaque acteur clé	21 - 22
Fig. 8	Suivi des schémas dans le cadre de la Smart Région	23
Fig. 9	Initiation à la démarche Smart City	23
Fig. 10	Contraintes limitant le développement des projets Smart City renforçant le dynamisme territorial (échantillon)	26
Tab. 1	Profils des répondants de l'étude	2
Tab. 2	Importance des catégories d'acteurs et des profils d'acteurs par province	12
Tab. 3	Niveau d'importance des différents types de compétences pour l'échantillon	15

Annexes

Annexe 1 42-43	Nom des programmes, plans ou schémas de dynamisation territoriale intégrés dans le PST des communes
Annexe 2 44	Attraction de touristes
Annexe 3 45-46	Attraction de résidents
Annexe 4 47	Niveau d'importance des différents types de compétences
Annexe 5 48	Image de marque, valeurs et cultures véhiculées
Annexe 6 49	Actions de soutien de la dynamisation et de l'attractivité des communes
Annexe 7 50	Axes Smart City renforçant l'attractivité et le dynamisme des communes wallonnes
Annexe 8 51-52	Exemples d'initiatives wallonnes
Annexe 9 53-54	Projets à développer dans les cinq années à venir par les communes wallonnes

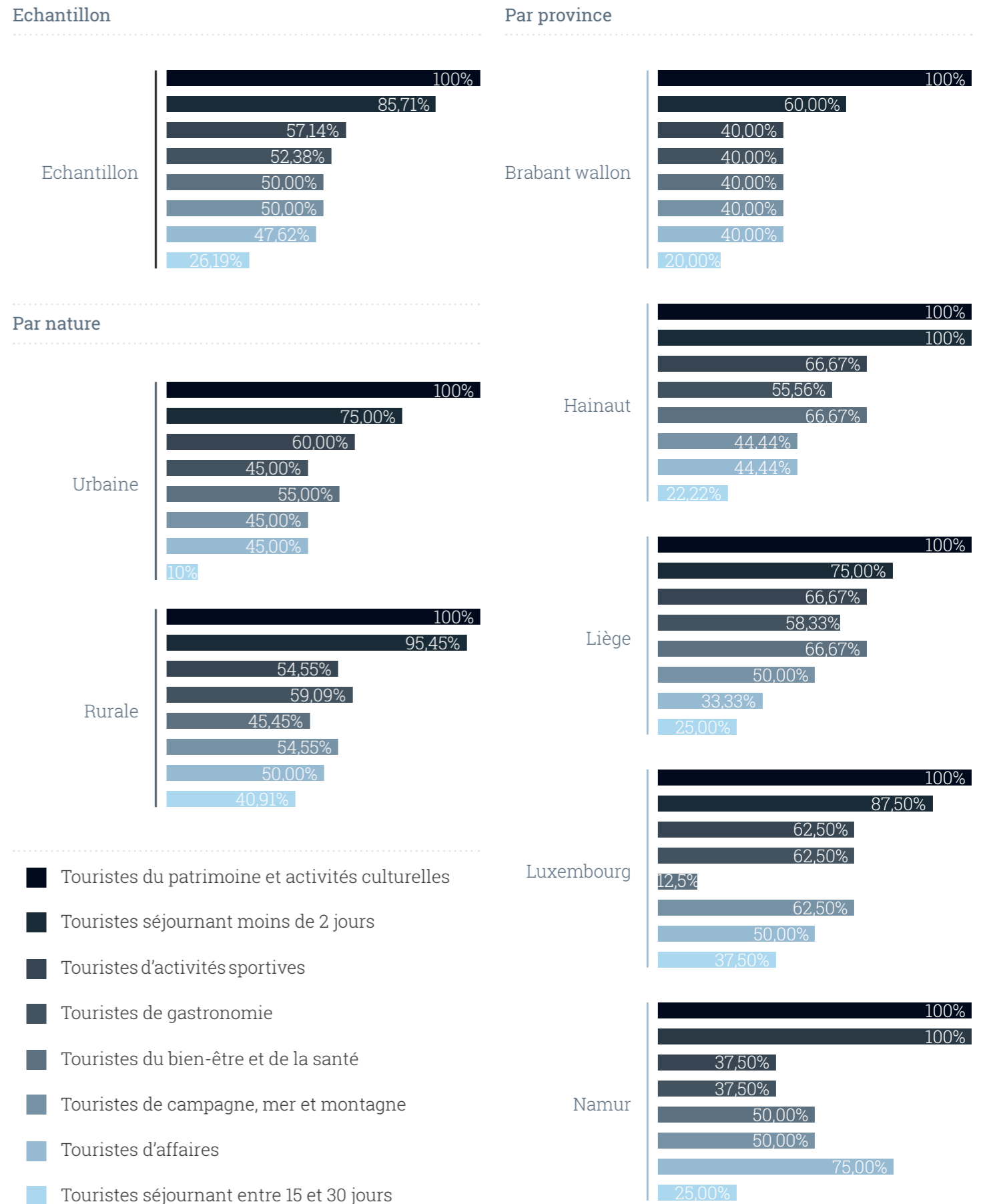
Annexe 1 - Nom des programmes, plans ou schémas de dynamisation territoriale intégrés dans le PST des communes

Rubriques	Nom des programmes, plans ou schémas	Nbre de communes
Smart Economy	Schéma de développement commercial	3
	Programme de développement local	2
	Plan de dynamisation du commerce local	1
	Programme d'attractivité de l'industrie	1
	Plan communal de sauvegarde – Rubrique économie	1
	Plan des agences de développement local- économie	4
Smart Environment	Programme d'éclairage intelligent	2
	Programme de rénovation énergétique RenoWatt	1
	Programme de compteurs d'eau intelligents	1
Smart Governance	Programme d'image de marque : ville intelligente et créative	3
	Programme du E-Guichet des services administratifs	8
	Plan Smart Cities	3
	Programme de participation citoyenne	4
	Programme d'Open data et de protection des données	1
	Programme stratégique communal	1
	Schéma de structure communal	2
	Programme de communication numérique destinée aux citoyens	4
	Programme du budget citoyen et participatif	2
	Programme de développement rural	2
Programme de modernisation du site internet	4	
Smart Living	Programme de circuits touristiques en réalité augmentée	1
	Programme de cartographie des cimetières	1
	Plan de cohésion sociale	3
	Revitalisation des quartiers et villages	2
	Programme de rénovation des salles ou maisons de villages	2
	Programme de dynamisation des parcs	1
	Mise en avant du patrimoine	2
	Programme du balisage des sentiers de promenade	1
	Plan de rénovation des zones urbaines	1
	Programme du WiFi pour tous	2
	Plan stratégique touristique	4
	Programme du tourisme de proximité	2
Plan d'aménagement foncier	1	

Annexe 1 (suite) - Nom des programmes, plans ou schémas de dynamisation territoriale intégrés dans le PST des communes

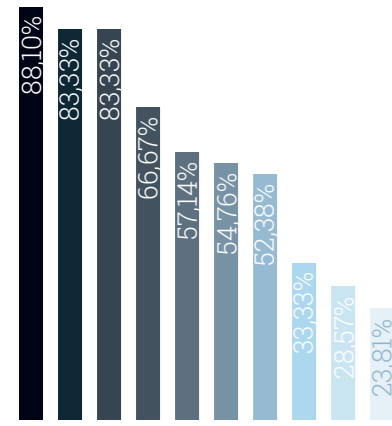
Rubriques	Nom des programmes, plans ou schémas	Nbre de communes
Smart Mobility	Programme du système transport intelligent	1
	Programme de mobilité et sécurité routière pour usagers seniors et écoles	1
	Programme d'installation des réseaux des voies lentes	2
Smart People	Programme des applications numériques des activités culturelles et sociales	4
	Programme d'espaces numériques	1
	Programme d'incubateur de startups	1

Annexe 2 - Attraction de touristes



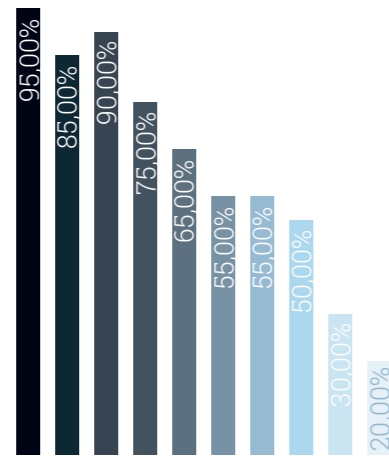
Annexe 3 - Attraction de résidents

Echantillon

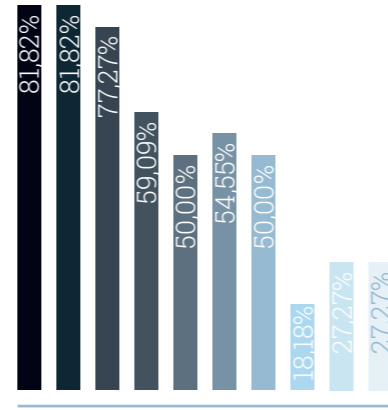


Echantillon

Par nature

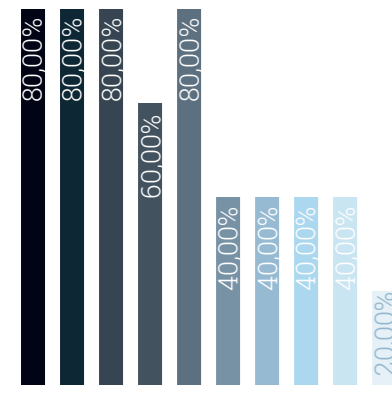


Urbaine

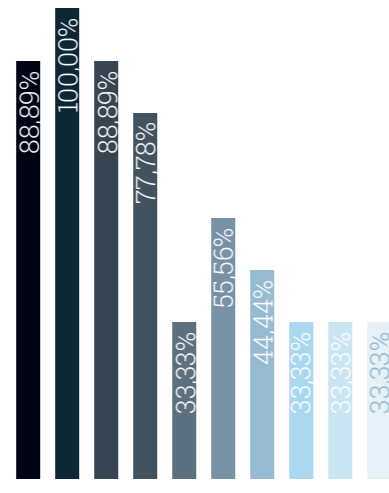


Rurale

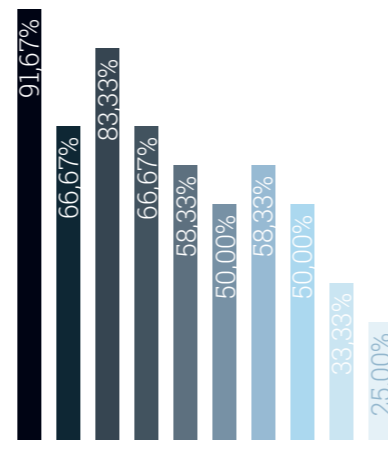
Par province



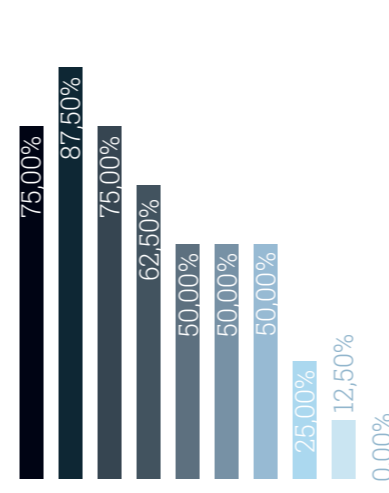
Brabant wallon



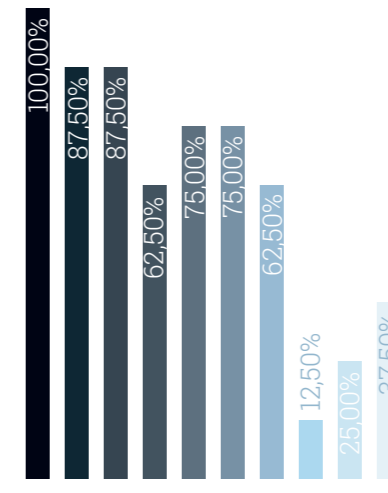
Hainaut



Liège



Luxembourg



Namur

- Ménage / Ménage avec enfants
- Habitants prêts à s'engager dans des projets socioculturels
- Habitants de 26 à 69 ans
- Personnes travaillant à moins de 25km de la commune
- Habitants prioritant un mode de transport alternatif
- Habitants de moins de 25 ans / étudiants
- Habitants seniors
- Personnes travaillant entre 26 et 100km de la commune
- Personnes travaillant à l'étranger ou dans un pays transfrontalier
- Réfugiés et étrangers

Annexe 4 - Niveau d'importance des différents types de compétences

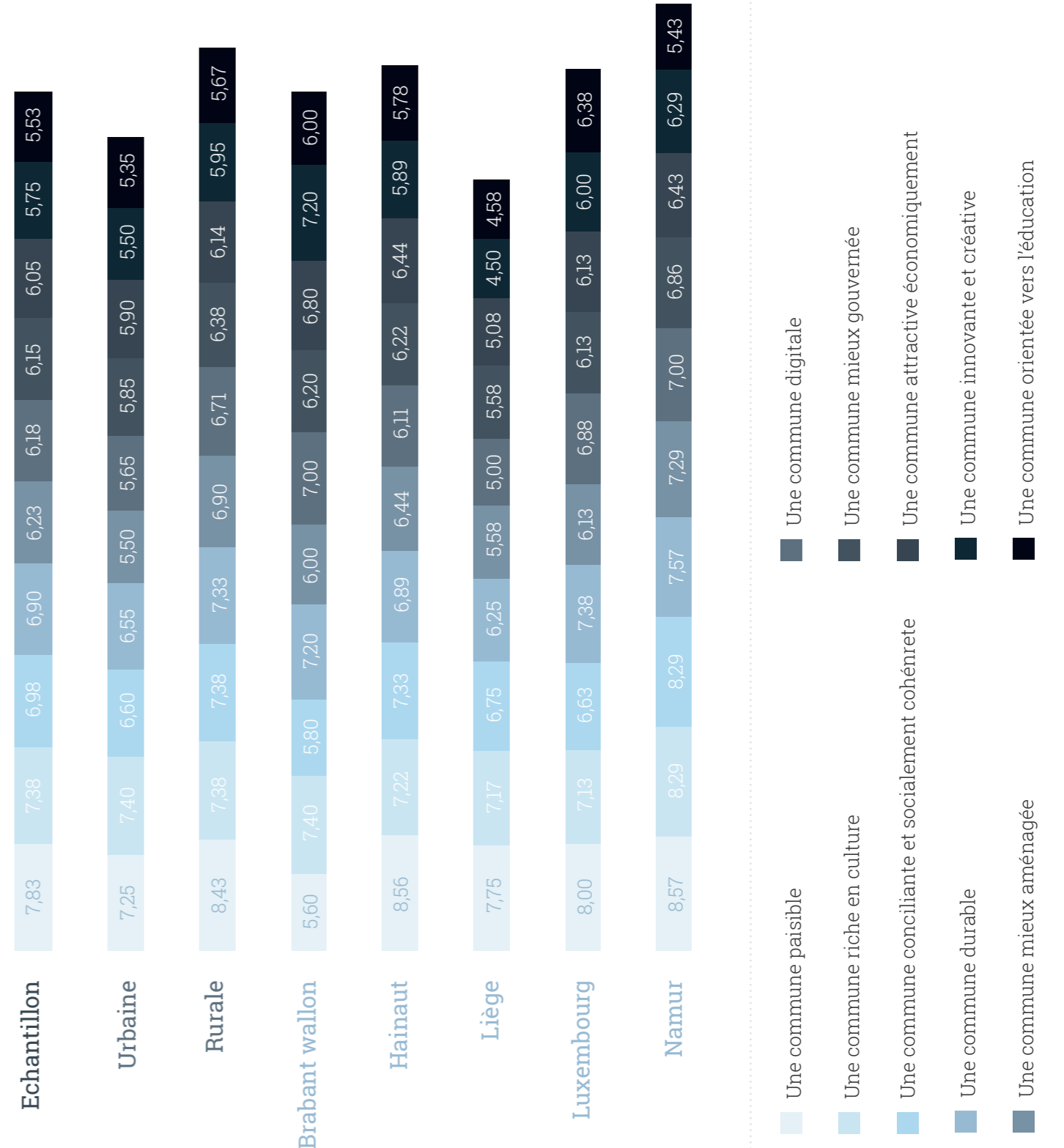
Par province

Compétences	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Culture, hôtellerie, alimentation, loisirs et sports	60,00%	88,89%	100,00%	75,00%	87,50%
Environnement et nature	60,00%	88,89%	91,67%	62,50%	100,00%
Santé, bien-être et sécurité	60,00%	66,67%	91,67%	75,00%	75,00%
Administration, économie, gestion et législation	60,00%	77,78%	75,00%	75,00%	75,00%
Bâtiment et construction	60,00%	66,67%	58,33%	75,00%	62,50%
Communication, informatique et télécommunication	60,00%	66,67%	50,00%	75,00%	75,00%
Industrie, transport et logistique	20,00%	44,44%	58,33%	62,50%	50,00%
Profils internationaux ou avec une expérience à l'international	40,00%	33,33%	41,67%	50,00%	50,00%

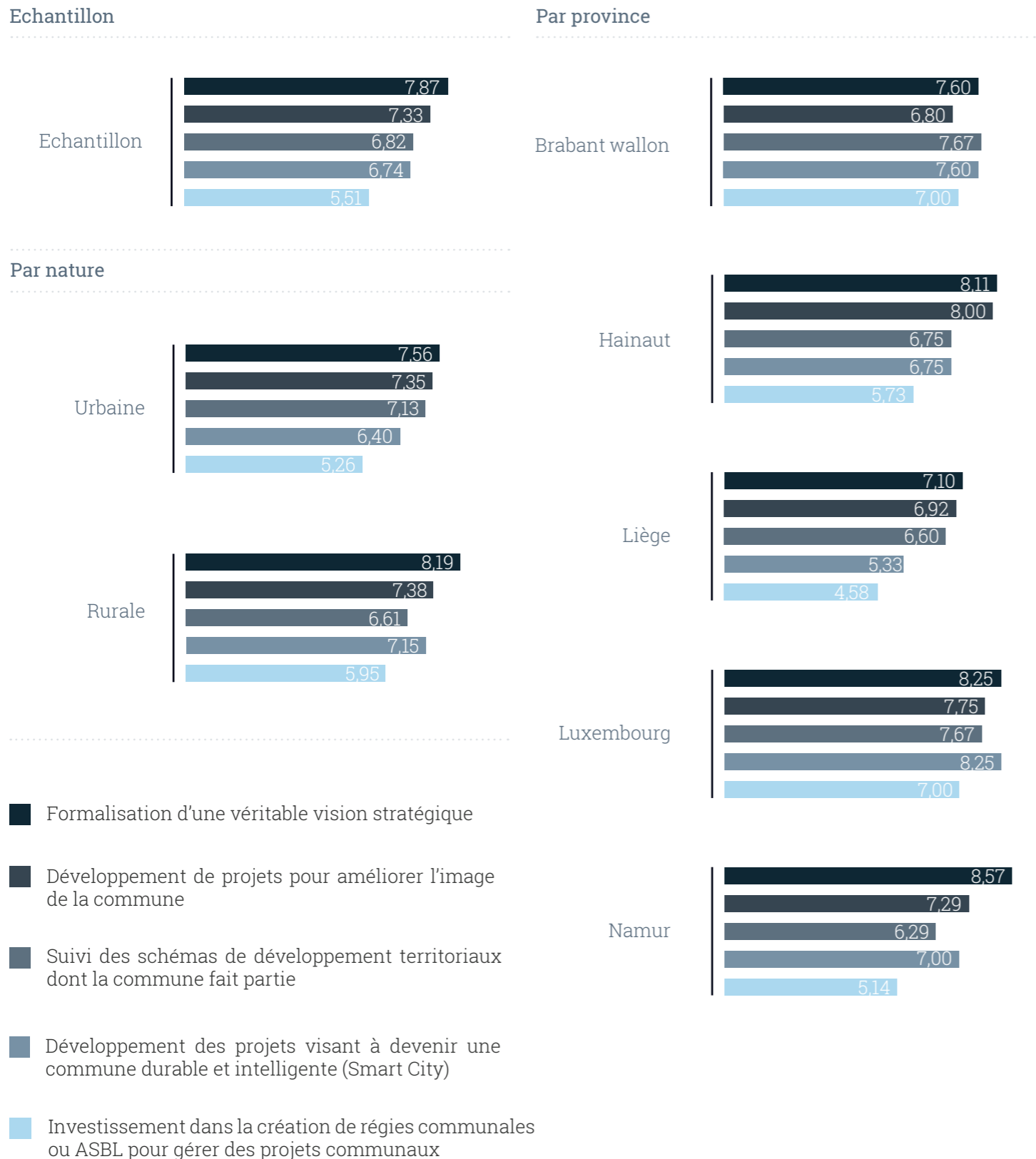
Par nature

Compétences	Urbaine	Rurale
Culture, hôtellerie, alimentation, loisirs et sports	90,00%	81,82%
Environnement et nature	90,00%	77,27%
Santé, bien-être et sécurité	90,00%	63,64%
Administration, économie, gestion et législation	80,00%	68,18%
Bâtiment et construction	70,00%	59,09%
Communication, informatique et télécommunication	65,00%	63,64%
Industrie, transport et logistique	55,00%	45,45%
Profils internationaux ou avec une expérience à l'international	50,00%	36,36%

Annexe 5 - Image de marque, valeurs et cultures véhiculées (Scores compris entre 1/10 à 10/10)



Annexe 6 - Actions de soutien de la dynamisation et de l'attractivité des communes (1/10 : action très peu développée - 10/10 : action très développée)



Annexe 7 - Axes Smart City renforçant l'attractivité et le dynamisme des communes wallonnes

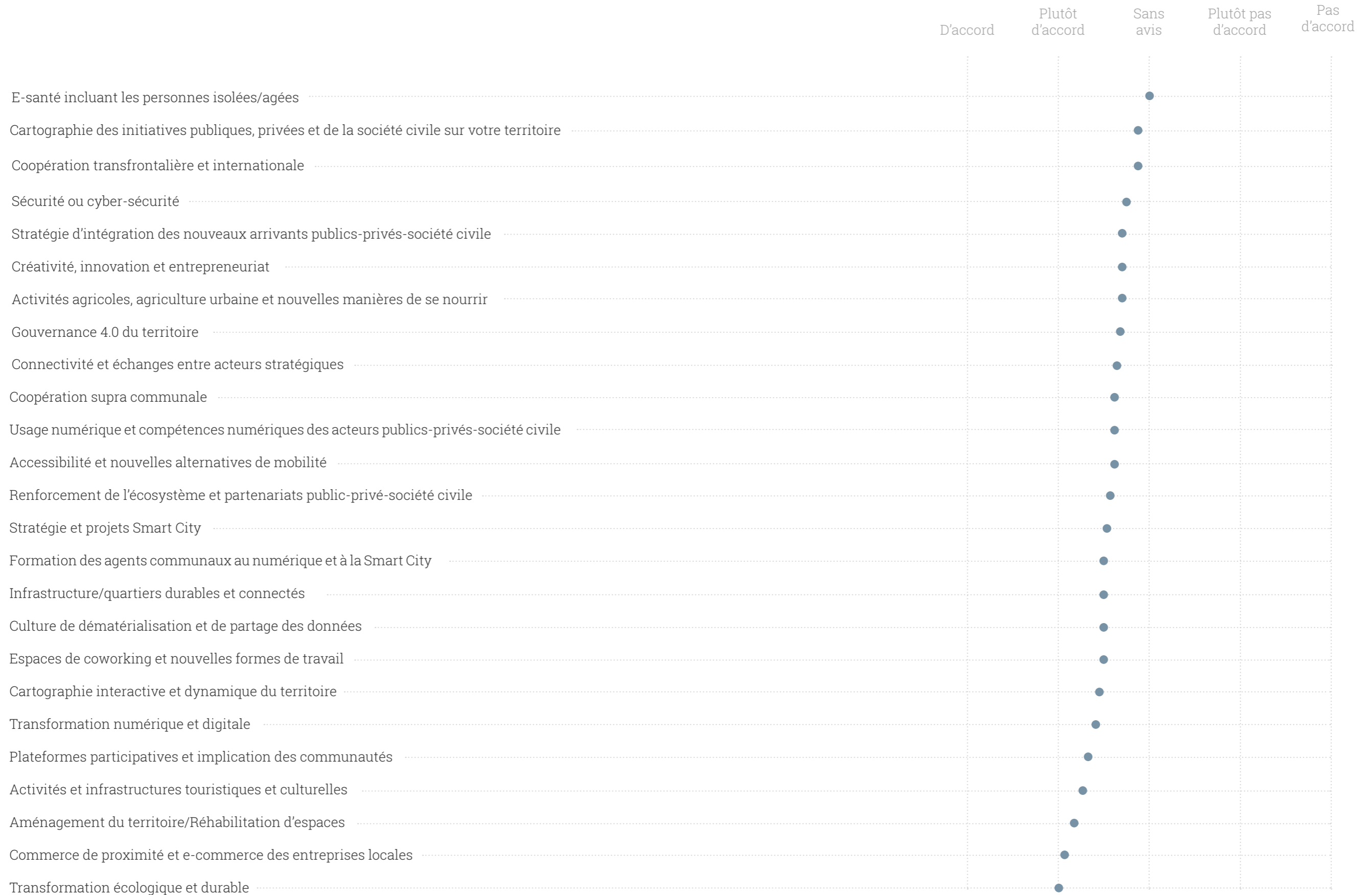


Annexe 8 - Exemples d'initiatives wallonnes pour renforcer la dynamisation territoriale

Ces initiatives ont été identifiées par les répondants comme projets Smart City renforçant la dynamisation et l'attractivité de leur territoire

Commune	CP	Projet	Domaine	Courte description ou mots clés
Antoing	7640	Eco-énergie	Quartier urbain	Mutualisation d'une installation photovoltaïque communale dans un quartier urbain.
Beauvechain	1320	Webradio	Intergénérationnel Cohésion social	Lutter contre l'isolement des personnes âgées + activer les jeunes.
		Appdioguide communal	Culture/Loisirs Tourisme	Valoriser des biens culturels et naturels de la commune + guide sentiers au travers d'une application type audioguide.
		Bornes digitales	Culture/Loisirs Gouvernance	Transmission d'informations vers les citoyens.
Bièvre	5555	Compteurs d'eau Biévrais intelligents avec notification vers le citoyen - Smart Water	Environnement	Faire entrer la distribution d'eau dans une dynamique Smart City est un vrai service à la population et pour les générations futures car en misant sur ces améliorations, nous allons préserver les ressources en eau de la commune. Grâce à ces nouveaux compteurs d'eau intelligents installés sur notre territoire, les habitants n'ont plus à recevoir la visite de nos techniciens chez eux. Le télé-relevé permettra d'envoyer chaque jour un signal automatique depuis le compteur, récupéré par des capteurs placés dans un véhicule mobile.
Donceel	4357	Donceel entre dans la lumière	Energie	Remplacement de l'éclairage public existant par du LED (600 luminaires à modifier).
Hannut	4280	Construction d'un centre aquatique	Sport Tourisme Attractivité	Un partenariat public-privé mené en collaboration avec une commune néerlandophone afin de répondre à un besoin commun et apporter un sérieux atout au niveau de l'attractivité communale.
Jodoigne	1370	Live streaming	Participation citoyenne	Diffusion en direct des séances du conseil communal.
Verviers	4800	Pop'Hub	Economie Créativité Startups	Création de la première plateforme d'innovation en Wallonie.
Wasseiges	4219	Biomap	Energies renouvelables	Création d'une plateforme de gestion de la biomasse.
Waterloo	1410	Waterloo Smart Mobility	Smart Mobility	Smart Mobility.

Annexe 9 - Projets à développer dans les cinq années à venir



Smart City Institute

Le Smart City Institute est un institut académique dédié à la thématique des villes durables et intelligentes qui repose sur un partenariat original entre une Université (ULiège) et son École de Gestion (HEC Liège), des entreprises et la Wallonie dans le cadre du Plan Marshall 4.0 et de Digital Wallonia.

Cet institut académique se compose :

- De professeurs, chercheurs et chargés de projet universitaires ;
- De partenaires privés et publics :
 - ▶ En tant que partenaire digital, grâce aux solutions que l'entreprise développe et propose, **Proximus** supporte particulièrement l'innovation et l'entrepreneuriat ;
 - ▶ L'entreprise **Schröder** s'engage aux côtés des villes, des centres de recherche, des Startups technologiques pour développer des solutions innovantes répondant aux besoins des générations futures ;
 - ▶ **Strategy&** (part of PwC) met à disposition son expertise en matière de conseil dans les domaines de la stratégie et des Smart Cities ;
 - ▶ **Vinci Energies** participe au développement de l'institut en partageant son expertise dans de nombreux domaines de la Smart City (réseaux de transport, d'énergie, de communication, Smart Grids, etc.) ;
 - ▶ Dans le cadre de son ambition « Committed to Better Energy » et en tant qu'acteur majeur sur les marchés de l'électricité, du gaz et des cartes carburant, **TOTAL** rejoint le Smart City Institute afin de rechercher ensemble les solutions liées aux enjeux de la gestion intelligente de l'énergie, mais aussi de la mobilité ;

- ▶ La **Région wallonne** supporte activement l'institut dans le cadre de sa stratégie Digital Wallonia ;
- ▶ L'institut est également une des parties prenantes du projet **Wal-e-Cities** (financement européen FEDER) pour soutenir le développement d'initiatives Smart Cities sur tout le territoire wallon.
- ▶ L'institut est également investi dans le projet **GROOF** (financement européen INTERREG-NWE), un projet innovant visant à réduire les émissions de CO2 à travers l'installation de serres sur toit.
- **D'experts** (en technologie, immobilier, infrastructures, services financiers, énergie, gestion de projets...) dans le développement des « villes intelligentes ».

Cet institut universitaire a pour ambition de stimuler la recherche, la formation, l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine de la ville intelligente et propose d'aborder cette thématique selon un angle managérial (et pas uniquement technique ou technologique) tout en affichant une réelle volonté d'ouverture multidisciplinaire.

Pour mener à bien cette mission, le Smart City Institute s'articule autour de trois piliers complémentaires : la recherche, l'enseignement et le soutien à l'entrepreneuriat. Ces piliers sont soutenus par des activités transversales de sensibilisation.

De façon concrète, le Smart City Institute :

- Publie des rapports de recherches scientifiques sur la thématique de la ville intelligente (ex. le baromètre des communes belges) ;
- Organise un séminaire à destination des étudiants

de 2e Master à HEC Liège, en « Strategy and Sustainability » ;

- Organise une formation continue en Management des Smart Cities. Elle aborde les points essentiels de la Smart City, au travers, notamment, de ses six axes principaux tout en traitant de la question technologique, des nouveaux business models, du financement, de la stratégie et de la gestion du changement ;
- Soutient l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine des Smart Cities ;
- Organise un événement annuel lors duquel des scientifiques et des praticiens sont amenés à discuter et à échanger sur la thématique des Smart Cities ;
- Développe plusieurs projets didactiques pour motiver les communes belges à prendre part à la dynamique des Smart Cities (ex. : Le Guide Pratique de la Smart City).

Au niveau de sa portée géographique, en tant que référent académique, le Smart City Institute contribue activement à la dynamique Smart Cities et Smart Région en Wallonie, mais il mène aussi régulièrement des projets à vocation nationale et internationale.

Smart City Institute

Rue Saint-Gilles, 35

4000 Liège

+32 4 232 73 55

sci@uliege.be

 /SCIHEC

 HEC_SCI

Publication gratuite - Ne peut être vendue ou utilisée à des fins commerciales